ROYAUME DU MAROC

fficie Bulleti

			
		ÉDITION PARTIBLE	ÉDITION COMPLÈTE
		France	France
Maroc	\ lnan.,	1.60	3.100
	f 6 mola	1.006	2.000
France	Un an	2.050	3.800
et Colonies	/ 6 mols.	1.300	2.390
Etranger	(lin an	3.800	5.600
	6 mois.	2.000	3.400

Changement d'adressa : 25 francs. indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande LE «BULLETIN OFFICIEL» PARAIT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

l' Une première partie on édition partielle ; dahirs, décrets, arrêtés. ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.;

2º Une couxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

l'ous réglements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-compluble de l Imprimerie Officielle (compte chèques postaux nº 101-16, à Rabat).

AVIS. - Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1" de chaque mois.

Prix du naméro :

Première ou deuxième partie 50 fr. Edition complète 80 fr

> Années antérioures : Priz ci-dessus mujorés de 50 %

Prix des annonces :

tanon es légales, La ligne de 27 lettres : réglementaires ; 90 francs et judiciaires

(Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chrono logique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

ABONNEMENTS ADMINISTRATIFS

AVIS IMPORTANT

Il est rappelé aux divers services que les abonnements au « Bulletin officiel » qui leur sont servis à titre remboursable, ne sont pas renouvelés d'office. Il leur appartient donc de se réabonner chaque année.

Ils sont invités à le faire dès maintenant afin d'éviter toute interruption dans le service du journal.

Il est recommandé par ailleurs d'indiquer d'une façon très précise, sur la demande d'abonnement ou de réabonnement, l'intitulé et l'adresse du destinataire.

Les abonnements administratifs se distinguent par l'inscription sur la bande d'envoi de la mention « Ad. P. — Nº » ou « Ad. C. -- N° ». Ils arrivent tous à expiration le 31 décembre 1987.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GENERAUX

Abattage de certains animaux.

Arrêté du ministre de l'agriculture du 30 novembre 1957 abrogeant l'arrêté du 3 novembre 1956 portant restriction temporaire d'abattage de certains animaux 1550

Formations sanitaires. - Remboursement de la journée d'hospitalisation.

Arrêté du ministre de la santé publique du 25 novembre 1957, pris en application de l'article 7 de l'arrêté viziriel du 9 kaada 1374 (80 juin 1955), relatif à la fixation des prix de remboursement de la journée d'hospitalisation et des honoraires médicaux et chirurgicaux dans les formations sanitaires de l'Etat chérifien

Cour suprême.

Décision du premier président de la Cour suprême du 28 novembre 1957 radiant M. Bachir ben Abbès de la liste des avocats admis à assister et à représenter les parties devant la Cour suprême 1550

TEXTES PARTICULIERS

El-Borouj. - Reconnaissance de pistes.

Décret nº 2-57-1597 du 3 journada II 1377 (26 novembre 1957) portant reconnaissance de pistes dans la propriété dite « Bled Sidi Ahmed », annexe d'El-Borouj, cercle des Chaoula, et fixant leur largeur d'emprise 1550

Hydraulique.

Arrêté du ministre des travaux publics du 11 novembre 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet d'autorisation de prise d'eau réglementant la répartition du débit disponible de l'ain Bou-Stalla entre divers usagers

Arrêté du ministre des travaux publics du 19 novembre 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau, au profit de M. Dubois Auguste, en vue de l'installation d'une usine hydro-électrique sur l'oued Za (Taourirt, Oujda) 1551

Arrêté du ministre des travaux publics du 27 novembre 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans une nappe phréatique, au profit de M. Robert Raymond, rive droite du Sebou, par Port-Lyautey

Arrêté du ministre des travaux publics du 27 novembre 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Sebou, aut profit de M. Boughaba ben Mohamed bel Heir, agriculteur, douar Oulad-Chkor, circonscription de Kenitra (Port-Lyautey-Banlieue) 1551

Arrêté du ministre des travaux publics du 27 novembre 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans une nappe phréatique, au profit de M. Mohamed ben Mansour, douar Oulad-Chkor 1551

Permis miniers.	
Liste des demandes de permis de recherche annulées au cours du mois de novembre 1957	1551
Liste des permis de recherche annulés au cours du mois de novembre 1957	
Liste des permis d'exploitation annulés au cours du mois de novembre 1957	1552
Liste des permis de recherche et des permis d'exploitation venant à échéance au cours du mois de janvier 1958	1 552
ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.	
MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION	
Nominations et promotions	1553
Admission à la retraite	
Remise de dette	
Elections	
Résultats de concours et d'examens	1570
AVIS ET COMMUNICATIONS.	
Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	1571
Avis aux importateurs nº 732	1572

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté du ministre de l'agriculture du 30 novembre 1957 abrogeant l'arrêté du 3 novembre 1956 portant restriction temporaire d'abattage de certains animaux.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu le dahir du 20 journada I 1361 (5 juin 1942) relatif aux restrictions concernant l'abattage des animaux de boucherie ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 3 novembre 1956 portant restriction temporaire d'abattage de certains animaux,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'arrêté susvisé du 3 novembre 1956 est abrogé.

Rabat, le 30 novembre 1957.

OMAR ABDELJALIL.

Arrêté du ministre de la santé publique du 25 novembre 1957, pris en application de l'article 7 de l'arrêté viziriel du 9 kaada 1374 (30 juin 1955), relatif à la fixation des prix de remboursement de la journée d'hospitalisation et des honoraires médicaux et chirurgicaux dans les formations sanitaires de l'État chérifien.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu l'arrêté viziriel du 9 kaada 1374 (30 juin 1955) relatif à la fixation des prix de remboursement de la journée d'hospitalisation et des honoraires médicaux et chirurgicaux dans les formations

sanitaires de l'État chérifien et notamment son article 7, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2-57-1052 du 29 moharrem 1377 (26 août 1957).

ABRÊTE

Anticia unique. — Les dispositions de l'article 7, deuxième alinéa, de l'arrêté viziriel susvisé du 9 kaada 1374 (80 juin 1955) sont applicables aux malades payants soignés sur leur demande en chambre particulière dans les hépitaux ci-dessous désignés :

Hôpital Yves-Machoire de Kenitra;

- Sidi-Saïd de Meknès ;
- Eugène-Élienne de Mogador ;
- André-Mallet d'Oued-Zem ;
- Moulay-Youssef de Rabat ;
- de Sidi-Slimane ;
- Auguste-Brau de Souk-el-Arba-du-Rharb.

Rabat, le 25 novembre 1957.

D' FARAJ.

Décision du premier président de la Cour suprême du 28 novembre 1987 radiant M. Bachir ben Abbès de la liste des avocats admis à assister et à représenter les parties devant la Cour suprême.

LE PRÈMIER PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME,

Vu l'article 8 du dahir nº 1-57-223 du 2 rebia I 1377 (27 septembre 1957) relatif à la Cour suprême ;

Vu l'article 2 du dahir n° 1-57-322 du 15 rebia II 1377 (9 novembre 1957) portant organisation provisoire de l'exercice des professions d'avocat, de défenseur agréé et d'oukil devant la Cour suprême et prorogeant les délais fixés par le dahir n° 1-57-223 du 2 rebia I 1377 (27 septembre 1957) pour la formation des pourvois en cassation et des recours pour excès de pouvoirs ;

Vu la décision du premier président de la Cour suprême du 21 novembre 1957 arrêtant la liste, valable pour l'année judiciaire 1957-1958, des avocats admis à assister et représenter les parties devant la Cour suprême;

Vu le dahir nommant M. Bachir ben Abbès, gouverneur de la ville de Marrakech,

DÉCIDE ;

ARTICLE PREMIER. — M. Bachir ben Abbès est radió de la liste des avocats admis à assister et à représenter les parties devant la Cour suprême.

ART. 2. — La présente décision sera affichée par le secrétairegreffier en chef et publiée au Bulletin officiel.

Rabat, le 28 novembre 1957.

A. HAMIANI.

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-87-1897 du 3 journada II 1377 (26 novembre 1957) portant reconnaissance de pistes dans la propriété dite « Bled Sidi Ahmed », annexe d'El-Borouj, cercle des Chaouïa, et fixant leur largeur d'emprise.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 24 journada I 1376 /6 janvier 1956) relatif aux pouvoirs du président du conseil ;

Vu le dahir du 7 chaabane 1332 (1er juillet 1914) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ; Vu le dahir du 7 kaada 1371 (30 juillet 1952) relatif à l'urbanisme et notamment l'article 2 ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics,

DÉGRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont reconnues comme faisant partie du domaine public les pistes muletières situées dans la propriété dite « Bled Sidi Ahmed », réquisition n° 93 y D. (annexe d'El-Borouj), appartenant à la Société marocaine d'élevage, et dont le tracé est figuré par un liséré rouge sur le plan au 1/5.000 annexé à l'original du présent décret.

La largeur de l'emprise de ces pistes est fixé à 2 m 50 de part et d'autre de l'axe jalonné sur le terrain par les piquets numérotés.

ART. 2. — Est abrogé l'arrêté viziriel du 23 mars 1955 (28 rejeb 1374) portant reconnaissance des pistes muletières dans ladite propriété.

ART. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret

Fait à Rabat, le 3 journada II 1377 (26 novembre 1957).
BEKKAÏ,

RÉGIME DES BAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du ministre des travaux publics du 11 novembre 1957 une enquête publique est ouverte du 9 décembre 1957 au 8 janvier 1958, dans le caïdat des Mediouna-Oulad-Ziane, à Casablanca, sur le projet d'autorisation de prise d'eau réglementant la répartition du débit disponible de l'aïn Bou-Staïla, au profit de divers usagers.

Le dossier est déposé dans les bureaux du caïdat des Mediouna-Oulad-Ziane, à Casablanca.

**

Par arrêté du ministre des travaux publics du 19 novembre 1957 une enquête publique est ouverte du 18 décembre 1957 au 18 janvier 1958, dans le cercle de Taourirt, sur le projet de prise d'eau, au prosit de M. Dubois Auguste, en vue de l'installation d'une usine hydro-électrique sur l'oued Za (Taourirt, Oujda).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Taourirt.

Par arrêté du ministre des travaux publics du 27 novembre 1957 une enquête publique est ouverte du 30 décembre 1957 au 30 janvier 1958, dans la circonscription de Kenitra—Port-Lyautey, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Robert Raymond, rive droite du Sebou, par Port-Lyautey.

Le dossier est déposé dans la circonscription de Kenitra-Port-Lyautey.



Par arrêté du ministre des travaux publics du 27 novembre 1957 une enquête publique est ouverte du 30 décembre 1957 au 30 janvier 1958, dans la circonscription de Kenitra (Port-Lyautey-Banlieue), sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Sebou, au profit de M. Boughaba ben Mohamed bel Heīr, agriculteur, douar Oulad-Chkor, circonscription de Kenitra (Port-Lyautey-Banlieue).

Le dossier est déposé dans la circonscription de Kenitra (Port-Lyautey-Banlieue). Par arrêté du ministre des travaux publics du 27 novembre 1957 une enquête publique est ouverte du 30 décembre 1957 au 30 janvier 1958, dans la circonscription de Kenitra (Fort-Lyautey-Banlieue), sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Za, au profit de M. Mohamed ben Mansour, douar Oulad-Chkor.

Le d'essier est déposé dans la circonscription de Kenitra (Port-Lyautey-Banlieue).

ÉTATS MENSUELS DES PERMIS MINIERS.

Mois de novembre 1957.

ETAT Nº 1.

Liste des demandes de permis de recherche annulées au cours du mois de novembre 1987.

14.459 - I - Bureau de recherches et de participations minières - Oued-Tensift 3-4.

14.461 - II - Oukhacha Hro ben Assou ou Ahmed - Boudenib 1-2.

ETAT Nº 2.

Liste des permis de recherche annulés au cours du mois de novembre 1957.

4.812, 4.813, 4.815, 4.819 - IV - Société chérifienne des pétroles Ouezzane.

4.814 - IV - Société chérifienne des pétroles - Moulay-Bouchta.

10.096, 10.115, 10.121 - II - Mme Anna Cauquil, veuve Debacker - Kasba-Tadla.

10.111, 10.112, 10.113 - II - M. Louis Juilliard - Ouarzazate.

10.132, 10.133 - II - M. Louis Juilliard - Alougoum.

10.134, 10.135 - II Mme Maud Forget - Alougoum.

15.423. 15.424, 15.425, 15.426, 15.427, 15.428, 15.429, 15.430, 15.431, 15.432, 15.433, 15.434, 15.435, 15.436, 15.437, 15.438, 15.439, 15.440, 15.441, 15.442 - IV - Société chérifienne des pétroles - Reggou et Missour.

15.443, 15.444, 15.445, 15.446, 15.447, 15.448, 15.449, 15.450, 15.451, 15.452, 15.453, 15.454, 15.455, 15.456, 15.457, 15.458, 15.459, 15.460, 15.461, 15.462, 15.463, 15.464, 15.465, 15.466, 15.467, 15.468, 15.169, 15.470, 15.471, 15.472, 15.473, 15.474, 15.475, 15.476, 15.478, 15.479, 15.480, 15.481, 15.482, 15.483, 15.484, 15.485, 15.486, 15.487, 15. 188, 15. 189, 15. 190, 15. 191, 15. 191, 15. 195, 15. 196, 15. 197, 15. 198, 15.499. 13.500, 15.501, 15.502, 15.503, 15.504, 15.505, 15.506, 15.507, 15.508, 15.511, 15.512, 15.513, 15.514, 15.515, 15.516, 15.517, 15.518, 15.519, 15.520, 15.521, 15.522, 15.523, 15.524, 15.525, 15.526, 15.536, 15.537, 15.538, 15.539, 15.540, 15.541, 15.542, 15.543, 15.544, 15.545, 15.546, 15.547, 15.548, 15.549, 15.550, 15.551, 15.552, 15.565, 15.566, 15.567, 15.568, 15.569, 15.570, 15.571, 15.572, 15.573, 15.574, 15.575, 15.576, 15.577, 15.578, 15.579, 15.580, 15.581, 15.582, 15.596, 15.597, 15.598, 15.599, 15.600, 15.601, 15.602, 15.603, 15.604, 15.605, 15.606 15.607, 15.608, 15.609, 15.610, 15.611, 15.612, 15.613, 15.628, 15.629, 15.630, 15.631, 15.632, 15.633, 15.634, 15.635, 15.636, 15.637, 15.638, 15.639. 15.640, 15.641. 15.642, 15.643, 15.644, 15.645, 15.661, 15.662, 15.663, 15.664, 15.665, 15.666, 15.667, 15.668, 15.669, 15.670, 15.671, 15.672, 15.673, 15.674, 15.675, 15.676, 15.677, 15.678, 15.694, 15.695 15,696, 15,697, 15.698, 15.699, 15.700, 15.701, 15.702, 15.703, 15.704. 15.705, 15.706, 15.707, 15.708, 15.709, 15.726, 15.727, 15.728, 15.729 15.730, 15.731, 15.732, 15.733, 15.734, 15.735, 15.736, 15.737, 15.738 15.747, 15.748, 15.749, 15.750, 15.751, 15.753, 15.753, 15.754, 15.755 15.756, 15.757, 15.758, 15.768, 15.769, 15.770, 15.771, 15.772, 15.773 15.774, 15.775, 15.776, 15.777 - IV - Société chérifienne des pétroles - Missour.

15.477, 15.492, 15.498, 15.509, 15.516, 15.527, 15.528, 15.529, 15.530, 15.553, 15.554, 15.555, 15.583, 15.584, 15.614 - IV - Société chérifienne des pétroles - Missour et Matarka.

- 15.788, 15.789, 15.790, 15.791, 15.792, 15.793, 15.794, 15.795, 15.808, 15.809, 15.810 15.811 IV Société chérifienne des pétroles Missour
- 15.887 II Société Aéroprospect Chichaoua 1-2.
- 15.888 II Société minière El Hadidia « Somiel » Casablanca
- 15.889, 15.890 II Si Moha ben Slimane ben Mohamed Maïdèr.
- 15.891 II Bureau de recherches et de participations minières Tizi-n-Test 1-2.
- 15.892, 15.893 II Mme Geneviève Sireyjol Maïdèr.
- 15.896 II Société des mines de plomb de Guenfouda El-Aïounet.
- 15.897 II M. James Schinazi Maïdèr 1-2.
- 15.898, 15.905 II M. Maurice Schinazi Maïdèr 1-2.
- 15.899, 15.900, 15.902 H Société anonyme chérifienne d'études minières Agouraï.
- 15.goi II Société anonyme chérifienne d'études minières Agouraï—El-Hajeb.
- 15.904 II M. Henri Migeot Midelt 5-6 et Rheris 1-2.
- 15.908 II M. Julian Pradzinski Taroudannt 5-6.
- 15.909 II M. Jean Clos El-Hajeb.
- 15.910, 15.911, 15.912, 15.913, 15.914, 15.915, 15.916 II Société de recherches et d'exploitation minières Marrakech-Sud 7-8.
- 15.917. 15.918, 15.919, 15.920, 15.921, 15.922, 15.923, 15.924, 15.925, 15.926, 15.927, 15.928 H M. Henri Richard Anoual.
- 15.929, 15.930, 15.931 H M. Henri Richard Anoual et Bouânane.
- 15.932, 15.933, 15.934, 15.935, 15.936 H M. Georges Avarguez Bouânane.
- 15.937, 15.938, 15.948 II M. Jean Vadurcau Anoual et Bouânanc
- 15.939, 15.940, 15.941, 15.942, 15.943, 15.944; 15.945, 15.946, 15.947, 15.949, 15.950, 15.951 II M. Jean Vadureau Anoual.
- 15.952 II M. Charles Borrel Bouanane.
- 15.958, 15.954, 15.955, 15.956, 15.957, 15.958 11 M. Charles Borrel Anoual et Bouânane.
- 15.959 II M. Julian Pradzinsky Midelt 1-2.
- 15.960 II M. Joseph Lormier Aguelmous.
- 16.437, 16.438, 16.452, 16.585, 16.586, 16.587, 16.588, 16.590 II M. Boruch Chomsky Alougoum 3-4.

ÉTAT Nº 3.

Liste des permis d'exploitation annulés au cours du mois de novembre 1957.

1.157 - Société minière des Gundafa - Telouèt.

ÉTAT Nº 4.

Liste des permis de recherche et des permis d'exploitation venant à échéance au cours du mois de janvier 1958.

N.B. — Le présent état est donné à titre purement indicatif. Les permis qui y figurent peuvent faire l'objet d'une transformation ou d'une demande de renouvellement qui doit être déposée au service des mines à Rabat, au plus tard, le jour anniversaire de l'institution du permis.

Les terrains couverts par les permis dont la transformation ou le renouvellement n'aura pas été demandé dans le délai ci-dessus indiqués, seront de plein droit (sauf les permis de première et quatrième catégorie) rendu libres aux recherches à partir du lendemain du jour anniversaire de l'institution des permis venus à expiration, et de nouvelles demandes de permis visant ces terrains pourront être déposées.

- Il est donné dans l'ordre pour chaque permis : le numéro du permis, sa catégorie, le nom du titulaire et celui de lacoupure de la carte de reconnaissance sur laquelle le permis est situé.
 - a) Permis de recherches institués le 16 janvier 1951.
- 10.178, 10.179, 10.181, 10.182, 10.187, 10.188, 10.189, 10.190 IV Société chériflenne des pétroles Agadir.
- 10.180, 10.183, 10.186 IV Société chérifienne des pétroles Agadir Taroudannt.
- 10.193, 10.218, 10.222 II Meyer Dahan Ouarzazate.
- 10.209 II Bureau de recherches et de participations minières (B.R.P.M.) - Midelt.
- 10.215 II M. Maurice Belisha Ouarzazate.
- 10.216, 10.217 II Compagnie de Tifnout Tiranimine Ouarzazate.
- 10.223 II Société des mines d'Aouli Itzèr Midelt.
 - b) Permis de recherches institués le 17 janvier 1955.
- 16.018 II Société de recherches et d'études minières de l'assif Tifnout (Sorémi) - Tizi-n-Test 3-4.
- 16.019 II M. Marcel Decker Maïdèr 1-2, 5-6.
- 16.020, 16021 II M. Léon Carlier, Oued-el-Himèr.
- 16.022 II Si Bassou ben M'Hamed Todhra.
- 16.023 II Si Ichou ou Addi ou Moha Todhra.
- 16.024 II Omnium de gérance industrielle et minière Midelt 5-6.
- 16.025 II M. Maurice Shocron Marrakech-Nord 7-8.
- 16.026 II Si Mohamed ben Lefquih el Hadj Boured 5-6.
- 16.027 II Bureau de recherches et de participations minières -Todhra 5-6.
- 16.028, 16.029 II Compagnie minière et métallurgique Marrakech-Nord 5-6.
- 16.030 II Compagnie minière du Tichka Argana-Tizi-n-Test.
- 16.037, 16.032, 16.033, 16.034, 16.035, 16.036, 16.037, 16.038, 16.039, 16.040, 16.041, 16.042 H Compagnie minière du Tichka Argana 3-4, 7-8.
- 16.043, 16.044 II Compagnie minière du Tichka Tizi-n-Test.
- 16.045 III Si Mohamed Elamrani Fès-Est.
- 16.046 III Si Mohamed Elamrani Fès-Est-Matmata.
- 16.047 II Société d'études et d'exploitation minjères (Cicfamines) Foum-el-Hassane et Akka.
- 16.048 II M. Gaston Davioud Marrakech-Sud 5-6.
- 16.049 II Société Peñarroya-Maroc Anoual.
- 16.050 II Société marocaine d'exploitations minières Bouarfa.
- 16.051 II Société minière des Rehamna Mechra-ben-Abbou.
- 16.052, 16.053 II Société marocaine de recherches et d'exploitations minières - Rheris 5-6.
- 16.054 II M. Auguste Dubois Taourirt.
- 16.055 II M. Marcel Decker Todhra.
- 16.056 II Si El Hadj Aomar ben Hadj Aomar Todhra.
- 16.057 II Si Ichou ou Addi ou Moha Todhra.

Permis de recherches institués le 25 janvier 1955. 16.058, 16.059, 16.060, 16.061, 16.062, 16.063, 16.064 - II - Société d'études minières du Sud - Foum-el-Hassane.

- c) Permis d'exploitation institués le 15 janvier 1950.
 g28, g29 II Compagnie minière du Souss Tizi-n-Test.
 - d) Permis d'exploitation institués le 16 janvier 1954.
- 1.156 II Société « Mines des Zenagas » Alougoum.
- 1.159 II M. Laurence Craig, Ouarzazate.
- 1.160 II Société chérifienne des mines Casablanca.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL.

MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PONCTION PUBLIQUE. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Est nommé sur place attaché d'administration de 3° classe, 2° échelon du 1° août 1956, avec ancienneté du 1° juillet 1955 (effet pécuniaire du 1° janvier 1957): M. Aquesbi Mohamed, secrétaire d'administration de 2° classe, 2° échelon. (Arrêté du 15 mai 1957.)

Est nommé, en application des dispositions des articles 14 et 17 du décret du 13 avril 1957, attaché d'administration de 3° classe, 2° échelon du 1° août 1956, avec ancienneté du 1° juillet 1955 (effet pécuniaire du 1° janvier 1957) : M. Bou Hadané Aomar, secrétaire d'administration de 2° classe, 2° échelon. (Arrêté du 15 mai 1957.)

Est mise à la disposition du Gouvernement français et rayée des cadres de l'administration chérifienne du 1er janvier 1958 : M^{me} Jarry Lola, dactylographe de 2e classe. (Arrêté du 6 novembre 1957.)



MINISTÈRE DES HABOUS.

- Sont nommés :

Secrétaire makhzen principal de 4º classe du 1º janvier 1956 : M. Aquesbi Abderrahman, commis principal hors classe au secrétariat général du Gouvernement ;

Secrétaire makhzen de 1^{re} classe du 1^{ee} février 1956 : M. Kabbaj Abdelkaoui ;

Secrétaire makhzen de 4º classe du 16 août 1956 : M. Tahar Hammoumi, secrétaire de 2º classe, 1º catégorie services extérieurs des Habous);

Secrétaire makhzen principal de 2º classe du 1º octobre 1956 : M. El Bachiri Othman, moudderrès de 3º classe au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(Arrêtés des 27 septembre, 22 novembre 1956 et 7 février 1957.)

Sont promus secrétaires makhzen principaux hors classe :

Du 16 août 1957 : M. Ouzahra M'Hamed ;

Du 1et octobre 1957 : M. Mouline Larbi,

secrétaires makhzen principaux de 1re classe.

(Arrêtés du 24 juillet 1957.)

Sont recrutés :

Mokhazeni de 1ºº classe du 1ºº mars 1956 : M. Brahim ben Mohamed ;

Secrétaire makhzen principal de 2º classe du 1ºr janvier 1957 M. Benazzou Mohamed ;

Mokhazeni de 1ºº classe du 1ºr mars 1957 : M. M'Gouni Ahmed. (Arrêtés du 17 juillet 1957.)

Est promu secrétaire makhzen de 2º classe du 1º septembre 1957: M. Bernoussi Abdelouaheb, secrétaire makhzen de 3º classe. (Arrêté du 24 juillet 1957.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Sont nommés du rer octobre 1957 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon : M. Kaïss Abdelkebir, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agents publics de 2º catégorie :

6° échelon : MM. Fasri Ali, Madiare Abdeslem et Mourid Lhassèn, sous-agents publics de 2° catégorie, 5° échelon ;

8º échelon : M. Benmalek Ahmed, sous-agent public de 2º catégorie, 7º échelon ;

9º échelon : M. Achiri Ouissadem, sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon ;

Sous-agent public de 3° catégorie, 9° échelon : M. Boussarhane Mohamed, sous-agent public de 3° catégorie, 8° échelon ;

Du 1er novembre 1957 :

Sous-agents publics de 1re catégorie :

6° échelon : M. Smawi Houcine, sous-agent public de 1° catégorie, 5° échelon :

7º échelon : M. Boussarhane Ahmed, sous-agent public de 1º catégorie, 6º échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon . M. Zaoui Bouchaib, sous-agent public de 2º catégorie, 7º échelon ;

Sous-agent public de 3° catégorie, 6° échelon : M. Baakil Mohamed, sous-agent public de 3° catégorie, 5° échelon ;

Du 1er décembre 1957 :

Sous-agents publics de 2º catégorie :

8º échelon : MM. Aallali Tahar et Messaoudi Moussa, sous-agents publics de 2º catégorie, 7º échelon ;

6° échelon : MM. Bouzgarne Hamou et Faïze Mohamed, sousagents publics de 2° catégorie, 5° échelon ;

7º échelon: MM. Rih Lahcèn, Njim Abdelkébir, Tasga Ahmed et Amimi Mohamed, sous-agents publics de 2º catégorie, 6º échelon;

Sous-agents publics de 3º catégorie :

8º échelon : M. Guiouart Mohamed, sous-agent public de 3º catégorie, 7º échelon ;

7º échelon : M. Saoud Mohamed, sous-agent public de 3º catégorie, 6º échelon :

 6° échelon : M. Serhane Ahmed, sous-agent public de 3° catégorie, 5° échelon.

(Décisions du 31 mai 1957.)

Est promu sous-agent public de 3° catégorie, 7° échelon : M. Abdallah Haraq, sous-agent public de 3° catégorie, 6° échelon. (Décision du 23 novembre 1957.)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRBTÉ NATIONALE.

Sont nommés :

Commissaire principal de police, 3° échelon du 2 décembre 1956 : M. Merlin Jacques ;

Commissaires de police :

5º échelon du 16 février 1957 : M. Esquive Camille ;

4º échelon du 1er avril 1957 : M. Marimbert Armand ;

Officiers de police, 7º échelon :

Du 1er janvier 1957 : M. Monzon Léonce ;

Du 1er août 1957 : M. Lassara René;

Officiers de police adjoints :

2º échelon du 1º juillet 1957 : M. Escudero Charles ;

De 1^{re} classe, 2º échelon du rer janvier 1957 : MM. Bessière Clément et Saguy Louis ;

De 2º classe, 6º échelon :

Du 1er février 1957 : M. Nicolaï Charles ;

Du 17 mars 1957 : M Levert Lucien ;

Du 9 juin 1957 : M. Thoraval Georges ;

De 2º classe, 5º échelon du 3 février 1957 : M. Lopez Antoine ;

```
De 2º classe, 4º échelon :
    Du 19 avril 1956 : M. Tignères Michel ;
    Du 11 avril 1957; M. Lafargue Roland;
    Du 1er juin 1957 : M. Gatignon Charles ;
    Du 29 juin 1957 : M. Loysel Robert ;
         De 2º classe, 3º échelon :
    Du 1er septembre 1956 : M. Ayyadi Mohamed ;
    Du 1er janvier 1957 : M. Giraudeau Raymond ;
    Du 1er mars 1957 : M. Soubiran Jean ;
    Du 1er mai 1957 : M. Hentz César ;
    Du 1er juin 1957 : M. Tocheport Serge ;
        De 2º classe, 2º échelon :
    Du 4 janvier 1956 : M. Bernard Claude ;
    Du 10 janvier 1956 : M. Lelan Francis ;
    Du 23 juin 1956 : M. Bellot Gérard ;
    Du 29 juillet 1956 : M. Oddos René ;
    Inspecteurs principaux de police :
        2º échelon :
    Du 19 février 1957 : MM. Longis Paul, Mardi Aimé et Maublanc
Marcel:
    Du 19 mai 1957 : M. Cabiro Jean ;
    Du 25 mai 1957 : M. Lacomme André ;
        1er échelon :
    Du 1er septembre 1955 : M. Thuru Marcel ;
    Du 1er avril 1956 : M. Drogat Lucien ;
    Du 1er mai 1956 : M. Dericbourg Fernand ;
    Du 1er juillet 1956 : MM. Gourmelen Jean et Sabathier Paul ;
    Du 1er septembre 1956 : MM. Deschamps Fernand et Penel Louis ;
    Du 1er janvier 1957 : MM. Burigo Victor, Peyre Henri, Renaudin
Gabriel, Rival Louis et Rossignol Jean;
    Du 1er février 1957 : MM. Becker Lucien, Brocard Auguste, Cholot
Lucien, Espine Georges et Rossel André;
   Du 16 février 1957 : M. Larcier Henri ;
   Du 1er mars 1957 : M. Mela Jean-Jacques ;
    Du 1er avril 1957 : M. Vasseur Albert ;
   Du 1er mai 1957 : MM. Auleri Lucien, Médina Roger et Néant
   Du 11 mai 1957 : M. Cresson Kléber ;
    Du 16 mai 1957 : MM. Arsicot Alban, Bertillon Georges et Pélis-
sard Charles ;
   Du 1er juin 1957 : MM. Asnar Alexandre et Autard Gilbert ;
   Du 16 juin 1957 : M. Albertini François :
   Du 1er juillet 1957 : M. Potier Paul;
   Inspecteurs de police :
       De 1ro classe, 2º échelon :
   Du 1er juillet 1956 : MM. Khattabi Mohamed et Lamhamdi
Mohammed ;
   Du 1er septembre 1956 : M. Soleilhavoup Lucien ;
   Du 1er janvier 1957 : MM. Brevot Pierre et Prince André ;
   Du 11 janvier 1957 : M. Kinn Jacques ;
   Du 15 janvier 1957 : M. Gagnaire Gustave ;
   Du 2 février 1957 : M. Trojani Jean ;
   Du 14 février 1957 : M. Checa François ;
   Du 15 février 1957 : M. Torrès Manuel ;
   Du 18 février 1957 : M. Kerstenne Louis ;
   Du 10 février 1957 : MM. Audusseau Alfred, Le Flem Jean et
Meynard Henri;
   Du 20 février 1957 : MM. Caillol Alfred et Degabriel Jean ;
   Du 22 février 1957 : MM. Kindts Lucien et Piquet Georges ;
    Du 24 février 1957 : M. Forgeron Roger ;
    Du 1er mars 1957 : M. Guinot Claude ;
```

Du 6 mars 1957 : M. Laforêt René ;

```
Du 11 mars 1957 : M. Dugeny Roger;
     Du 1er avril 1957 : MM. Gil Manuel et Membrives Emile ;
    Du 15 avril 1957 : M. Acquatella Roland ;
    Du 25 avril 1957 : M. Filippi André :
    Du 12 mai 1957 : M. Caillaud Ernest;
    Du 20 mai 1957 : M. Marchan René ;
    Du 21 mai 1957 : M. Rocchi Jean ;
    Du 20 juin 1957 : M. Sauvageot Gabriel ;
        De 1re classe, 1er échelon :
    Du 1er janvier 1956 : M. Cucchi Bacchiolo ;
    Du 1er février 1956 : M. Portebled Albert ;
    Du 1er mars 1956 : M. d'Estriche de Baracé Xavier ;
    Du rer avril 1956 : M. Achilli Roger :
    Du rer juillet 1956 : M. Césari Toussaint ;
    Du 1er janvier 1957 : MM. Bernadet Hubert et Pierotti Agustin ;
    Du 16 janvier 1957: M. Danis Fernand;
    Du 1er mars 1957 : MM. Cheval Maurice, Monso René, Rossignol
Georges et Vizcaïno Augustin;
    Du 1er avril 1957 : MM. Lopez Jean et Sanchez Jean-Émile ;
    Du 1er mai 1957 : MM. Moles André et Vary Maurice ;
    Du 16 mai 1957 : M. Bourgeon Edmond :
    Du 1er juillet 1957 : M. Godret Roland ;
        De 2º classe, 7º échelon :
    Du 17 septembre 1956 : M. Dumas Robert ;
    Du 13 février 1957 : M. Bourgeat Stanislas ;
        De 2º classe, 6º échelon :
    Du 1er janvier 1956 : M. Garrigue Gabriel ;
    Du 1er janvier 1957 : M. Sanchez Jean-Joseph ;
    Du 1er février 1957 : M. Mayère Jacques ;
    Du 1er mai 1957 : M. Bigorgne Paul ;
    Du 17 mai 1957 : M. Bouteiller Jean ;
        De 2º classe, 5º échelon :
    Du rer octobre 1956 : M. Corteggiani Ange ;
    Du 4 avril 1957 : M. Bournine Bernard ;
    Du 13 avril 1957 : M. Le Grand Émile ;
    Du 1er mai 1957 : M. Wiart Bernard ;
        De 2º classe, 4º échelon :
    Du rer avril 1956 ; M. Chioselli Charles ;
    Du 29 octobre 1956 : M. Boronad Joseph ;
    Du 1er janvier 1957 : MM, Casciano Joseph et Giorgi Roger ;
    Du 13 janvier 1957 : MM. Gelci Pierre et Massoni Lucien ;
    Du 1er février 1957 : MM. Bouffe Georges et Colombani François ;
    Du 16 février 1957 : M. Fabre Max ;
    Du 27 février 1957 : M. David Guy ;
    Du rer mars 1957 : MM. Balducci Amédée, Durou Albert et
Paoletti François;
    Du 18 mars 1957 : M. Carayon André;
    Du 27 mars 1957 : M. Brault Edgard ;
    Du 1er avril 1957 : MM. Cardon Maurice et Delaporte Jean ;
    Du 1er mai 1957 : M. Ruet Philippe ;
    Du 11 mai 1957 : Devignac Max;
    Du 1er juin 1957 : MM. Duret Georges et Oger Yves ;
    Du 26 juin 1957: M. Naboulet Edmond;
    Du 1er juillet 1957 : M. Franco François ;
        De 2º classe, 3º échelon :
    Du 6 mai 1956 : M. Mira René;
    Du 1er juillet 1956 : M. Hardy André ;
    Du 1er janvier 1957 : M. Gherici Abdelkader ;
    Du 16 janvier 1957 : M. Boronad Jean ,
    Du 18 janvier 1957 : M. Beck Henri;
    Du 1er février 1957 : M. Berthaud Pierre ;
```

Du 1er juillet 1956 : M. Qahramane Hamou ;

```
Du 1er mars 1957 : MM. Bru Emile et Deles Henri ;
                                                                         Sous-brigadiers :
   Du 1er avril 1957 : M. Raynaud Jean ;
                                                                             3º échelon :
   Du 2 mai 1957 : M. Diaz José;
                                                                         Du 1er juillet 1954 : M. Véga Joseph ;
   Du 3 mai 1957 : M. Bamière Lucien ;
                                                                         Du 1er mars 1956 : M, Ziani Amar ;
   Du rer juin 1957 : M. Thomas François ;
                                                                         Du 28 mai 1956 : M. Pujalte Antoine;
   Du 13 juin 1957 : M. Sprang Georges;
                                                                         Du 1er janvier 1957: MM. Dach Auguste, Diaz Albert, Durand
                                                                     Maurice, Parent Henri, Rèche Bienvenu, Sarouille Julien, Sauli
   Du 16 juin 1957 : MM. Deroche Georges et Vergniolle Jean ;
                                                                     Joseph, Thomas Albert, Tissier Roger, Torrès Raymond, Truche Jean-
   Du 30 juin 1957 : M. Delaplace Émile ;
                                                                     Lucien, Venturini Toussaint, Villeneuve Robert, Werner Pierre-
   Du 1er juillet 1957 : MM. Luccioni Jean et Perrin Max ;
                                                                     Eugène et Wolfger Herman;
       De 2º classe, 2º échelon :
                                                                         Du 20 février 1957 : M. Versini Lucien ;
                                                                         Du 1er mars 1957 : M. Hiquet Armand, Pauc Yves-Raymond,
   Du 5 juin 1956 : M. Saunier Marin ;
                                                                     Santucci Vincent et Scepe Lucien-Henri;
   Du 6 janvier 1957 : M. Hénault Michel ;
                                                                         Du 27 mars 1957 : M. Rahoul Louis ;
   Du 18 février 1957 : M. Parra Francis ;
                                                                         Du 1er mai 1957 : M. Oberson Paul ;
   Du 16 juin 1957 : M. Boher Gilbert ;
   Commandant des gardiens de la paix, 2º échelon du 1º juillet
1957: M. Fourty Jean;
                                                                         Du 16 juillet 1955 : M. Okbani Aomar ;
   Officiers de paix principaux, 1er échelon :
                                                                         Du 1er mars 1956 : M. El Borj Salah ;
                                                                         Du 1er juillet 1956 : M. Elmergs Ahmed ;
   Du 1er janvier 1957 : M. Mas Gabriel ;
   Du 1er avril 1957 : MM. Domingo Joseph et Goy Roger ;
                                                                         Du 1er janvier 1957 : MM. Luciani Jean, Paulin Louis et Yvagnes
                                                                     Michel;
   Du 10r mai 1957 : M. Delprat Clément ;
                                                                          Du 1er février 1957 : MM. Boichot René, Flandin Antoine, Florès
    Du 1er juin 1957 : M. Grandgérard Julien ;
                                                                     Léopold, Haas Gabriel et Vanhove André;
    Du 1er juillet 1957 : M. Blanquier Jacques ;
                                                                          Du 14 février 1957 : M. Rahon Benoît ;
    Officiers de paix adjoints, 1er échelon du 1er janvier 1957 :
                                                                          Du rer mars 1957 : MM. Portanguen Laurent et Rosso Étienne ;
MM. Bourret Victor et Brunet Jean ;
                                                                          Du 12 avril 1957 : MM. Ingravidi Henri, Triconal Georges et Viu
    Brigadiers-chefs:
                                                                     André:
        2º échelon :
                                                                          Du 12 avril 1957 : M. Andrieux Hubert ;
    Du 7 juin 1956 : M. Solan Antoine ;
                                                                          Du 22 avril 1957 : M. Valladier Antoine ;
    Du 1er mai 1957 : M. Ollier Martial;
                                                                          Du 1er mai 1957 : MM. Martini Gaétan, Santoni Jacques et Trou-
        1er échelon :
                                                                     che Pierre ;
    Du 16 juillet 1955 : M. El Qasmi Mustapha;
                                                                          Du rer juin 1957; MM. Padovani Jean-Baptiste, Quessada Edmond.
    Du 1er janvier 1957 : MM, Berdillon Pierre, Bontour Roger, Canel-
                                                                      Rocca Georges et Sicart Émile ;
las Jean, Canetto Henri, Colonna Jean, Coustal René, Grœninger
                                                                          Du 2 juin 1957 : M. Ravasio Hugues ;
Raymond, Lagillier Albert, Latorre Vincent, Lavandier Joseph, Marti-
                                                                          Du 1er juillet 1957 : MM. Foata Hercule et Garcia Vincent ;
naud Xavier, Naud Roger, Pariaud Maurice, Rucher Charles, Sanchez
Manuel, Thébault Raymond, Tichène Robert, Versini Mathieu et
                                                                              1ºr échelon : .
Vincent André :
                                                                          Du 16 juillet 1955 : M. Thibault Raymond;
    Du 1er février 1957 : MM. Médina Gilbert et Starck Ernest ;
                                                                          Du 16 juillet 1956 : M. Ouakidi Larbi;
    Du 1er mars 1957: MM. Buisson Alexis, de Volontat René, Godey
                                                                          Du 1er janvier 1957 : MM. Klein Marcel, Tocco Claude et Voiron
Louis, Hantz Pierre, Laurent Joanne, Merluzzi Rodolphe et Papon
                                                                      Roger ;
Camille:
                                                                          Du 1er février 1957 : MM. Bilvao Michel, Ferrari Guy, Germain
    Du 1er avril 1957 : MM. Chauvey Henri, Durupt Gilbert, Henry
                                                                      Gabriel et Quintinde Kercadio René;
René, Jardot Gustave et Leccia Paul;
                                                                          Du 1er mars 1957 : MM. Morillo Henri, Morillo Maurice, Olivier
    Du 1er mai 1957: MM. Barthel Louis, Bricout Edmond, Coursier
                                                                      Georges, Reynereau Henri et Theuerkauf Pierre;
Jacques, Fromentin Emilien, Rohmer Louis, Schwing André et
                                                                          Du 1er avril 1957 : MM. Duhand Marcel, Martin Raymond et
Varkavetska Oscher:
Du 1<sup>or</sup> juin 1957 : MM. Heimburger Frédéric, Leca Jean-Pierre, Martinez Emmanuel, Martinez Joseph, Morand Marcel et Satragno
                                                                          Du 1er mai 1957 : MM. Orsini Antoine et Ory Claude ;
                                                                          Du 1er juin 1957 : M. Yvart Marcel ;
Charles;
                                                                          Du 1er juillet 1957 : MM. Petrelli Dominique et Rivière Ludovic ;
    Du 1er juillet 1957 : MM. Brehelin Lucien, Droillard Joseph,
Dumontet Paul, Escudéro Victor, Foreau Pierre, Finidori Jean-
                                                                          Gardiens de la paix :
Baptiste, Herledan Yvon, Houdet Edmond, Lallouet Raymond, Leccia
Lucien, Niéto François, Rugani Jacques, Soler Antoine, Staedler Émile
                                                                              6º échelon :
et Stewens Albert;
                                                                          Du 25 janvier 1955 : M. Khalifate Mohammed ;
   Brigadiers :
                                                                          Du 1er février 1955 : M. Okbani Omar ;
    3º échelon du rer janvier 1957 : M. Guldenfels Alphonse ;
                                                                          Du 17 septembre 1955 : M. Poujol Julien ;
                                                                          Du 1er février 1956 : M. Hessaïri Abdennebi ;
    Du 1er octobre 1955 : M. Fekkak ben Mohammed ben Fadel ;
                                                                          Du 1er mai 1956 : M. Meyer Gaston ;
    Du ra juillet 1956 : M. El Assadi Mhammed ;
                                                                          Du 1er septembre 1956 : M. Santoni Eugène ;
    Du 1er janvier 1957: MM. Schaffer Charles et Tomasi Don Marc;
                                                                          Du 3 novembre 1956 : M. Taccola Trento ;
    Du 12 février 1957 : M. Simon Jacques ;
                                                                          Du 1er janvier 1957 : MM. Reiss Albert et Sanchez Manuel ;
    Du 12 mars 1957 : M. Semène Jean ;
                                                                          Du 19 janvier 1957 : M. Martinez François ;
        1º échelon :
                                                                          Du 1er février 1957 : M. Portal Robert ;
    Du 16 juillet 1955 : MM. Oliverès Albert et Vial Henri ;
                                                                          Du 15 février 1957 : M. Vincensini Fernand :
```

Du 12 mai 1957 : M. Petit Julien ;

Du 26 février 1957 : MM. Gutierres Georges et Passarello Ferdi-

```
5º échelon :
Du 1er juin 1956 : M. Addaji ben Ahmed ben Mohamed ;
Du 1e1 juillet 1956 : MM. Iza Robert et Piffeteau Eugène ;
Du 17 août 1956 : M. Mougenot Jules ;
Du 29 août 1956 : M. Hernandez Emmanuel ;
Du 28 septembre 1956 : M. Belcaïd Mohamed ;
Du 29 octobre 1956 : M. Geiger Lucien ;
Du 3 décembre 1956 : M. Matéo Alphonse ;
Du 26 décembre 1956 : M. Glatz Jean ;
Du 1er janvier 1957 : MM. Calatayud Julien et Lejène Georges ;
Du 18 janvier 1957 : M. Hernani Boris ;
Du 1er mars 1957 : M. Baudoin Gilbert ;
Du 16 mars 1957 : M. Marquet René ;
Du 17 mars 1957 : M. Turbiez Henri ;
Du 19 avril 1957: M. Goumand Henri;
Du 1ºr juin 1957 : MM. Léon Sauveur et Pierre Henri ;
   4º échelon :
Du 29 janvier 1957 : M. Cuvillier Georges ;
Du 25 février 1957 ; M. Nivaggioni Antoine ;
Du 1er mai 1957 : M. Boulay Jacques ;
Du 25 mai 1957 : M. Secondi Joseph ;
Du 1er juin 1957 : M. Delabarre Paul ;
Du rer juillet 1957 : M. Sanges Louis ;
3º échelon du 20 mai 1957 : M. Gibielle Jean ;
    2º échelon :
Du 16 août 1956 : M. Durand Hervé ;
Du / septembre 1956 : M. Vautier Bernard ;
Du 6 septembre 1956 : M. Lopez Fernand ;
Du 15 septembre 1956 : M. Guittard Georges ;
Du 18 septembre 1956 : M. Stéfano André-Jean ;
Du 1er octobre 1956 : M. Escola André;
Du 3 octobre 1956 : M. Ancel Jean ;
Du 6 octobre 1956 : M. Roméro Hubert ;
Du 11 octobre 1956 : M. Teyssandier Claude ;
Du 14 octobre 1956 : M. Villebrun Denis ;
Du 16 novembre 1956 : M. Gouzy Gérard ;
Du 17 novembre 1956 : M. Vidal Gaspard ;
Du 25 novembre 1956 : M. Israël Sylvain ;
Du 2 décembre 1956 : M. Pérez Jack ;
Du 13 décembre 1956 : M. Sanchez Paul ;
Du 14 décembre 1956 : M. Henric Jean ;
Du 17 décembre 1956 : MM. Martinez Manuel et Tine Simon ;
Du 21 décembre 1956 : MM. Bernard Marceau et Serralta Manuel ;
Du 27 décembre 1956 : M. Vandewalle Yvon ;
Du 5 janvier 1957 : MM. Mines Michel et Sanchez Michel ;
Du 7 janvier 1957 : M. Piccot Albert ;
Du 9 janvier 1957 : MM. Prime Jean et Roulph Jean-Pierre ;
Du 11 janvier 1957 : M. Geneste Raymond ;
Du 19 janvier 1957 : M. Torrès Marcel;
Du 20 janvier 1957 : M. Billod-Morel Guy ;
Du 22 janvier 1957 : M. Ponsot René ;
Du 25 janvier 1957 : M. Rodriguez Olidor ;
Du 26 janvier 1957 : M. Plaisir Jacques ;
Du 1er février 1957 : M. Guiraud Louis ;
Du 8 février 1957 : M. Pro Jean ;
Du 11 février 1957 : M. Pernot Albert ;
Du 13 février 1957 : M. Belhomme Maurice ;
Du 16 février 1957 : M. Pingot Georges ;
Du 22 février 1957 : M. Henri Julien ;
Du 23 février 1957 : M. Maurel Denis ;
Du 25 février 1957 : M. Puget Yvon ;
```

```
nand;
    Du 27 février 1957 : MM. Alarcon Alfred, Gautier Georges et
Tordjman Norbert;
   Du 28 février 1957 : MM, Bonnefoy Paul, Duchesne Jean et Thi-
rion Jacques;
   Du 1er mars 1957 : MM. Cabrera Raphaël, Olhaberriet Robert et
Yves Claude;
   Du a mars 1957 : M. Sofio Bernard ;
   Du 3 mars 1957: MM. Boissenin Michel, Rodriguez Fernand et
Ruau Louis;
    Du 8 mars 1957 : M. Truxier Jean ;
    Du 9 mars 1957 : MM. Égéa Christian et Pruniaux Lucien ;
   Du 11 mars 1957 : M. Navarro Emile;
   Du 15 mars 1957 : M. Verlet André ;
   Du 17 mars 1957 : M. Navarro Roger ;
   Du 18 mars 1957 : M. Amoyel Paul ;
   Du 25 mars 1957 : M. Torre Joseph ;
   Du 27 mars 1957 : M. Baldacci Joseph ;
   Du 28 mars 1957 : MM. Pons Charles et Soler Antoine ;
   Du 3o mars 1957 : M. Leca Vital;
   Du 3 avril 1957 : M. Gimenès Joseph ;
    Du 6 avril 1957: M. Carles Roland;
   Du 8 avril 1957 : MM. Serrentino Sauveur et Trives Michel ;
    Du 10 avril 1957 : M. Pécoraro Léonard ;
    Du 12 avril 1957 : M. Sanchez Raymond ;
    Du 21 avril 1957 : M. Sangla François ;
    Du 1er mai 1957 : M. Not Frédéric ;
    Du 7 mai 1957 : M. Gaboriaux Émile ;
    Du 8 mai 1957 : M. Martini Paul;
    Du 12 mai 1957 : MM. Bordet Michel et Guérémy Georges ;
    Du 16 mai 1957 : M. Sanchez François ;
    Du 18 mai 1957 : M. Boulery André ;
    Du 21 mai 1957 : M. Valero Louis ;
    Du 28 mai 1957 : M. Gautier René ;
    Du 1er juin 1957 : M. Vittori Charles ;
    Du 2 juin 1957 : M. Garcia Michel ,
    Du 5 juin 1957: M. Lehman Hubert;
    Du 6 juin 1957 : M. Indabaru Ignace ;
    Du 7 juin 1957 : M. Alvarez François ;
    Du 10 juin 1957 : M. Such Georges ;
    Du 11 juin 1957 : M. Barrois Roger ;
    Du 14 juin 1957 : M. Lemoine Gérard ;
    Du 16 juin 1957: M. Casanova Louis-Napoléon;
    Du 18 juin 1957: M. Brotons Gilbert;
    Du 21 juin 1957 : M. Prunier Claude ;
    Du 22 juin 1957 : M. Portenet Ernest ;
    Du 24 juin 1957 : M. Robert Cyprien ;
    Du 25 juin 1957 : M. Pehlivantian Max ;
    Du 27 juin 1957 : M. Baussois Jacques ;
    Du 1er juillet 1957 : MM. Deschanel Maurice et Robert Guy ;
    Agents spéciaux expéditionnaires :
    Du 14 février 1957 : M. Normand Denis, agent spécial expédi-
tionnaire de classe exceptionnelle (après 3 ans) ;
    Du 11 octobre 1956 : M. Guitard Henri, agent spécial expédition-
naire de classe exceptionnelle (avant 3 ans) ;
    Du 1er novembre 1956 : M. Schreiber Gilbert, agent spécial expé-
ditionnaire de 1re classe ;
    Agents publics de 3º catégorie :
    7º échelon du 1er avril 1957 : Mme Caussignac Georgette ;
      · 4º échelon :
    Du 1er avril 1957 : Mme Goumy Lucie ;
    Du 1er juin 1957 : Mme Domejean Philomène ;
```

3º échelon du 1er janvier 1957 : Mlle Noto Rose ;

```
2º échelon :
```

Du 1er avril 1957 : Mmes Jarry Raymonde et Lefèvre Simone ;

Du 16 juin 1957: Mme Thibault Françoise;

Sténodactylographe de 5º classe du 1ºr mai 1957 : M^mº Vast Yvonne, sténodactylographe ;

Dactylographes:

7º échelon du 1ºr avril 1957 : Mºle Garcia Armandine ;

5º échelon :

Du 1er janvier 1957 : Mile Romano Angèle ; .

Du 1er mars 1957 : Mme Ancelin Jeannine;

Du 1er mai 1957 : Mile Carillo Camille ;

4º échelon :

Du 1er janvier 1957 : M^{men} Bluck Odette et Dubois Denise-Micheline :

Du 1er mars 1957 : Mmee Lopez Colomba et Terronès Arlette ;

Du 1er juin 1957 : Mmee Lallemand Eliane et Vitalis Georgette ;

3º échelon :

Du 1er janvier 1957 : Mme Juliard Suzanne;

Du 1º février 1957 : Mmes Fournier Marie et Madeleine Jeanne ;

2º échelon du 16 octobre 1956 : Mmº Guyot Marie ;

Dames employées de 1re classe :

Du 1er mai 1957 : Mile Arnaudis Marthe et Mme Nourlon Yvette ;

De 3º classe du rer juillet 1957 : Mue Salbans France ;

De 5º classe :

Du rer janvier 1957 : Mmes Blasco Marie et Truchot Mauricette :

Du 1er juin 1957 : Mme Lagardère Marie ;

De 6º classe du 1er juin 1957 : Mme Migot Ginette.

(Arrêtés des 23 avril, 1er et 24 août 1957.)

Sont recrutés en qualité de :

Commissaires de police-élèves :

Du 11 mars 1957 : M. Regragui Hafed ;

Du 1er avril 1957 : M. Benbouchta Mokhtar ;

Officier de police, 1er échelon du 14 novembre 1956 : M. Smirès Abdelmajid ben Abdelkadèr ;

Officiers de police adjoints de 2º classe, 1º échelon du 6 décembre 1956 : MM. Benchekroun Mohamed, Figuigui Ahmed ben Mhamed, Ftouhi Mohamed, Ighiouer Rahal, Lemoufid Mohamed et Rachidi el Hassane ;

Inspecteurs de police de 2º classe, 1ºr échelon :

Du 9 octobre 1956 : Abibou Zine el Abidine ;

Du 16 février 1957 : M. Chentouf Abdeslam ;

Inspecteurs de police stagiaires :

Du rer octobre 1956 : MM. Blidi Mohammed ben Mahjoub et Bou Mohamed ;

Du 6 octobre 1956 : MM. Capatas Mustapha, Filali Bachir, Mouhoub Abdeslam et Sadak Brahim ;

Du 8 octobre 1956 : M. Detsouli Mohammed ;

Du 10 octobre 1956 : M. Naciri Mohamed ben Hachemi ;

Du 14 novembre 1956 : MM. Azmi Mohammed, El Fassi Fihry Abdelanahed. El Ouatik Mohamed ben Mbarek, Mohammed ben Lancèn ben Hammadi et Slimani Assane ben Abdallah ;

Du 6 décembre 1956 : MM, Achachi Abdellak, Ameziane Haddou, Baamar Abdellah, Boukili Abdallah et Hoummada Ahmed ;

Inspecteurs de police-élèves :

Du 6 octobre 1956 : MM. Benjelloun Mohamed, Ben Yahia Moulay M'Hamed, Bouguerne Allal, Chiadmi Ahmed, El Houssine ben Ahmed ben Abdelkadèr, El Mallouki Mohamed Taïeb, El Yamani Abdelmajid ben Mohamed, Kabbaj Abdelkrim, Lahlou Mohammed Hamid, Maaroufi Alami, Moumni Abdou Driss, Squalli-Houssaïni Abdelabi et Zahir Mustapha;

Du 8 octobre 1956 : MM. Chinaoui Brahim, El Mehdi Mohammed, Filali Abderrahman, Hassani Mekki ben Ahmed, Mohamed ben Ahmed ben Adaji, Sidki Alaoui Mohamed et Zhani Abdelhak ;

Du 10 octobre 1956 : MM. El Hafi Abdelkader et Mohammed ben Ali ben Messaoud :

Du 12 octobre 1956 : M. Housni Mohammed ;

Du 6 décembre 1956 : MM. Alami Abdelfettach, Benyaïch Mohamed Fadel, Bouazzaoui Abderrahmin, Lachheb Aboubekèr, Layachi Mohamed ben Abdesslem et Terfous Mohamed ben Abdesslam ;

Officier de paix stagiaire du 20 septembre 1956 : M. Bentamy Mohamed ;

Gardien de la paix stagiaire du 16 décembre 1956 : M. Sami Mohamed ;

Gardiens de la paix-élèves :

Du 1er septembre 1955 : M. Mouaouine Mohamed ; .

Du 1er mars 1956 : MM. Benharrak Mohamed et Ej Jilali ben Mohamed ben Hamida ;

Du 25 juin 1956 : M. Sidky Abderrahmane ;

Du 10 juillet 1956 : M. El Hassani Boussalah ;

Du 16 juillet 1956 : M. M'Chich M'Barek ;

Du 1er août 1956 : MM. Bakir Ahmed, Bouhaja Dris ben Ali, Chenouri Hammou ou Akki, Lemrani Ali et Tayeb ben Daou ben Hammou ;

Du 21 août 1956 : MM. Aaliouate Mohammed, Barka Ali, Benchekroun Mhammed, Samir Mohammed et Zahir Mohammed ;

Du 1er septembre 1956 : M. Bouchta Ahmed ;

Du 11 septembre 1956: MM. Abdellah Ali, Abdallah ben Ali ben Lahcèn, Abdelkadèr ben Larbi ben Ahmed, Abdelkadèr ben Mohamed ben Mahjoub, Abdesslem ben Abdellah ben Abderrahman, Abdesslem ben Ahmed ben Mohamed, Aboussibaa Abdesslam, Ahmed ben Allal, Ahmed ben Mohamed ben Hajjaoua, Ahmed ben Mohamed ben Nassèr, Ahmed ben Mohamed Remiki, Ali ben Mohamed ben Ahmed, Ben Achir ben Mohamed ben Haddou, Boutaïb ben Mohamed ben Maamar, Driss ben Ahmed ben Lahoucine, Ettahri el Hassane, Lahcèn ben Brahim ben Ahmed, Larbi ben Ali ben M'Bark, Larbi ben Bouazza, Mimoun ben Aïssa, Mimoun ben Mohammed ben Taïeb, Mohammed ben Amani ben Rmarih, Mohamed ben Tayebi ben Larbi, Mohamed ben Ahmed ben Boukhari, Mohamed ben Hamani ben Ahmed, Mohamed ben Hadj ben Bouazza, Reddad ben Mamoun ben Mohamed, Saïd ben Belaïd ben Mohamed, Taïeb ben Hamadi ben Abdelkadèr et Yahya ben Mohamed ben Ahmed;

Du 21 septembre 1956 : M. Mohamed ben Abdeslam ben El Houssine :

Du 1st octobre 1956: MM. Abdesslam ben Mohamed ben Ayad, Abdelkader ben Mohamed ben Sabane, Ahmed ben Allal ben L'Houcine, Ahmed ben Lemkadem ben Touhami, Bennaceur ben Lahoucine ben Bassou, Bouchaïb ben Abbès ben Hadj, Bouchta ben Mohamed ben Mohamed, Boumedième Slimane Seghier, Cheikh ben Mohamed ben Abdesselem, El Guendouze ben Ahmed ben El Guendouze, Ghorafi el Aïd, Habibi Benakka ben Mohamed, Lahcèn Bousselam ben Ali, Lakdar ben Mohamed ben Badi, Mohamed ben Alben Ahmed, Mohamed ben Abdelkadèr ben Allel, Mohamed ben Moussa ben Mohamed, Mohamed ben Mohamed ben M'Bark, Mohamed ben Aïssa ben Mohamed, Rabah ben Salah ben Maati et Ramdane ben Mimoune ben Aïssa;

Du 6 octobre 1956 : M. Boukhars Abdelmalck ;

Du 8 octobre 1956 : M. Ahmed ben Mohammed « Slaoui » ;

Du 9 octobre 1956: MM. Abdallah ben Ali ben Messaoud, Abdennebi ben Lahsèn ben Mohammed, Ambari Mahjoub, Azzouzi Mohammed ben Bouchaïb, Berri Boubkèr ben Jilali, Bouayad Mohamed, Chafiki Salah, Driss ben Ahmed ben Dris et El Ouafa Moulay M'Barek;

Du 16 octobre 1956 : MM. Abdelkhalki Amor, Bouchaïb ben Azzouz ben Fatah, Brahim ben Abdellah ben Ahmed, Fasseni Mohammed, Habal Bachir, Mekki ben Mohammed ben Jilali et Regragui Abdelwahed;

Du 18 octobre 1956 : MM. Bara Ahmed, Bargach Mohammed, El Houssine ben Allal ben Omar, El Kirat Bachir, Kadiri Ahmed et Moumène Abdelkadèr ; Du 19 octobre 1956 : MM. Alaoui Mohammed ben Thami ben Moulay Rchid, Benomar Mohammed ben Abbès, El Arbi ben El Arabi ben El Mati et Salah ben Mohamed ben Cherkaoui ;

Du 8 novembre 1956 : MM. Abderrahman ben Abdallah ben Abdelkrim, Aziz Mohammed, Bourchid Benyounès, Bourchid el Arbi, El Haddaoui Mustapha, El Jaouhari Abdesslem ben Abdesslem, Ennougaouï Saïd, Labzioui Mohamed, Yousfi Tayeb et Zerguit Mohamed;

Du 9 novembre 1956 : MM. Arbi ben Mohamed ben Allel, Mostafa ben Lahsèn ben Jilali, Boubchèr Mohammed, Jelti Omar, Mohammed ben Bouchaïb ben Jilali et Zyat Abdelkadèr :

Du 10 novembre 1956 : M. Chaouch Mohammed ;

Du 21 novembre 1956 : M. Mohamed ben Lahcèn ben Jelloul :

Du 11 décembre 1956 : MM. Aloui Tahar ben Ahmed, Barka Tahar ben Mohamed, Bekhadouma Abdi Mohammed, Bel Knatir el Mokkaddem, Benaïssa ben Ahmed ben Mahjoub, Benayada Mimoune, Ben Naghmouch Azzouz, Dehbi Abdelouahab, Echchaouch Driss, El Alami ben Mohamed ben Mhamed, El Azzouzi Mohammed, El Berberi Mohamed, El Hassani Sidi Mohamed, El Kinadi Mohamed, Faïz Omar ben Mohamed, Fandi Bouchaïb, Guir Mohamed, Hachemi ben Abdesselam ben Hachemi, Harchane Ahmed ben Mohammed, Jbara el Mekki, Khnabi ben Aïssa, Layachi M'Hamed, Mohamed ben Saïd ben Omar, Nassir Brahim, Nokri Mohammed, Ourabah Mohamed, Sayarh Boubkèr, Tahri Abdelkadèr, Tazi Abdeslam ben Mohamed et Toumlik Mohammed ben Ahmed;

Du 13 décembre 1956 : M. Ait Benalla Mohamed ;

Du 16 décembre 1956 : M. El Mediouri Mohamed ;

Du 11 janvier 1957: MM. Bellarabi Abderrahmane, Bendahma Moussa, El Mejjati Omar, Jaafari Ahmed ben Seddik, Kandoussi Dahmani ben Sghir, Mohamed ben Naceur ben Larbi et Sebky Hammou:

Du 16 janvier 1957 : MM, Belhamra Thami, Benomar Brahim, Bouchara Abderrahman, Mizar Bouchaïb et Serouali Mostafa.

(Arrêtés des 16°, 21, 28 février, 4, 5, 8, 13, 15, 30 juillet et 8 août 1957.)

Sont titularisés et reclassés en qualité de :

Inspecteurs de police :

De 2º classe, 4º échelon du 4 décembre 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 5 mois 22 jours) : M. Coulon Gilbert ;

De 2º classe, 1er échelon :

Du 16 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Gamon François ;

Du 12 février 1956 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 4 jours) : M. Baudou Paul ;

Du 20 juin 1956 (bonification pour services militaires : 11 mois 26 jours) : M. Bellot André ;

Du r^{or} novembre 1956 (bonification pour services militaires : 7 mois 15 jours) : M. Aymard Jean ,

Du 16 juin 1957 : M. Mourie Georges ;

Gardiens de la paix :

6º échelon :

Du 5 mars 1956, avec ancienneté du 19 août 1954 (bonification pour services militaires : 12 ans 6 mois 16 jours) : M. Mohammed ben Chaoui ben Kaddour ;

Du 24 mars 1956, avec ancienneté du 4 septembre 1955 (bonification pour services militaires : 11 ans 6 mois 20 jours) : M. Driss ben Daoud :

Du 28 juillet 1956 (bonification pour services militaires : 10 ans 7 mois 7 jours) : M. Quachchar Mohamed ;

Du 4 décembre 1956 (bonification pour services militaires : 10 ans 3 mois 1 jour) : M. Ali ben Mohammed ben Ahmed :

50 échelon :

Du 23 septembre 1955, avec ancienneté du rer juin 1955 (bonification pour services militaires : 6 ans 3 mois 22 jours) : M. Naaja Brahim :

Du 11 octobre 1955, avec ancienneté du 11 avril 1954 (bonification pour services militaires : 7 ans 6 mois) ; M. Bennansour Ali ben Hamou ben Kassou ;

Du 5 mars 1956 :

Avec ancienneté du 17 mars 1955 (bonification pour services militaires : 9 ans 11 mois 18 jours) : M. El Biyari Mohammed ;

Avec ancienneté du 17 avril 1955 (honification pour services militaires : 9 ans 10 mois 18 jours) : M. Hammadi ben Bouazza ben Hamou :

Avec ancienneté du 26 juin 1955 (bonification pour services militaires : 9 ans 8 mois 9 jours) : M. Mohammed ben Allal ben Mati :

Avec ancienneté du 17 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 9 ans 2 mois 18 jours) : M. Khallati Addi ;

Avec ancienneté du 1er février 1956 (bonification pour services militaires : 9 ans 1 mois 4 jours) : M. Fallou Lahoucine ;

Du 20 avril 1956, avec ancienneté du 6 août 1955 (bonification pour services militaires : 9 ans 8 mois 14 jours) ; M. Mesrar Ahmed ;

Du 12 juillet 1956 (bonification pour services militaires : 8 ans 5 mois 12 jours) : M. Bachir ben Mohammed ben Boum ;

Du 26 juillet 1956 (bonification pour services militaires : 8 ans 7 mois 9 jours) : M. Agoubi M'Hammed ;

Du 30 juillet 1956 (honification pour services militaires : 8 ans 7 mois 5 jours) : M. Akziz Riahi ben Hoummane ;

Du 10 septembre 1956 (bonification pour services militaires : 8 ans 5 mois 25 jours) : M. Abdesselam ben Mohammed ben Abdesselem ;

Du 28 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 8 ans 4 mois 7 jours) : M. El Rhaffouli Driss ;

Du 12 novembre 1956 (bonification pour services militaires : 8 ans 3 mois 23 jours) : M. Jelloul ben Thami ben Abdelkadèr ;

Du 5 décembre 1956 (bonification pour services militaires : 8 ans 4 mois 15 jours) : M. Fekker Allal ;

Du 12 janvier 1957 (bonification pour services militaires : 8 ans 1 mois 23 jours) : M. Nour Mohammed ;

Du 25 janvier 1957 (bonification pour services militaires : 8 ans 1 mois 10 jours) : M. Chaïbi Mohammed ;

4º échelon :

Du 5 mars 1956 :

Avec ancienneté du 28 juin 1955 (bonification pour services militaires : 7 ans 8 mois 7 jours) : M. Nouffira Mbarek ben Bouchaïb ben Larbi ;

Avec ancienneté du 5 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 7 ans 8 mois) : M. Ouaïd Rahal ;

Avec ancienneté du 27 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 7 ans 2 mois 8 jours) : M. Zitouni Mohammed ben Allal ben Mahi ;

Du 18 mars 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 11 mois 17 jours) : M. Bezzaz Slimane ;

Du 14 avril 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 10 mois 21 jours) : M. Thoumi el Mostafa ;

Du 20 avril 1956, avec ancienneté du 27 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 7 ans 8 mois 23 jours) : M. Moha ben Bousseta ;

Du 20 mai 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 11 mois) : M. Allal ben Kaddour ;

Du 24 juin 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 6 mois) : M. Daoud ben Ahmed ben Mhammed ;

Du 27 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 6 aus 4 mois 8 jours) : M. Arbi ben Omar ben Khalifa ;

Du 7 novembre 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 3 mois 28 jours) : M. Arbi ben Ammou ben Omar;

Du 24 décembre 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 2 mois 11 jours) : M. Jilali ben Mhammed ben Hammad ;

Du 25 janvier 1957 (bonification pour services militaires : 6 ans 2 mois 25 jours) : M. Mhammed ben Ali ben Merchich ;

Du 8 février 1957 (bonification pour services militaires : 6 ans 27 jours) : M. Mohammed ben Thami ben Mohammed ;

3º échelon :

Du 24 décembre 1955, avec ancienneté du 9 janvier 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 11 mois 15 jours) : M. Tahir Mansour ;

Du 5 mars 1956 :

Avec anciennelé du 12 avril 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 10 mois 23 jours) : M. Msouni Abdelkadèr ;

Avec ancienneté du 30 avril 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 10 mois 5 jours) : M. Jbilou Abdesselam ;

Avec ancienneté du 12 mai 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 9 mois 23 jours) : M. Ouakil Mohamed ben Moha ben Naceur ;

Avec ancienneté du 29 juin 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 8 mois 6 jours) : MM. Ahmed ben Haïda ben Tahar et Mbarek ben Hachmi ben Ahmed ;

Avec ancienneté du 2 août 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 7 mois 3 jours) : M. Bouzaïdi ez Zahtar Ahmed ;

Avec ancienneté du 27 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 5 mois 23 jours) : M. Laaouichate Mohamed ben Tahar Sghir ;

Du 27 juin 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 9 mois 23 jours) : M. Touma Lahoucine ;

Du 11 juillet 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 7 mois 24 jours) : M. Mohammed ben Lahsen ben Mohammed ;

Du 3o septembre 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois 23 jours) : M. Kahouli Mbarek ben Bouih ben Mhammed :

Du 27 décembre 1956 (bonification pour services militaires 4 ans 3 mois 23 jours) :: M. Abdelaziz ben Ali ;

Du 11 janvier 1957 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois 9 jours) : M. Tahour Mohamed ben Bouchaïb ;

2º échelon :

Du 15 octobre 1955 :

Avec ancienneté du 13 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 10 mois 2 jours) : M. Mohammed ben Ali ben Hammadi ;

Avec ancienneté du 9 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 6 jours) : M. Darif Allal ;

Du 27 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 18 jours) : M. Haddou ben Ahmed ben Haddou ;

Du 8 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 10 mois 7 jours) : M. Ben Allal Labsèn ;

Du 24 décembre 1955, avec aucienneté du 1er septembre 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 23 jours) : M. Lahsèn ben Benassèr ben Lahsèn ;

Du 15 janvier 1956 :

Avec ancienneté du 18 mai 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 7 mois 29 jours) : M. Hamroune el Kebir ;

Avec ancienneté du 15 août 1955 (honification pour services militaires : 3 ans 5 mois) : M. Abdesselam ben Alles ben Kaddour ;

Du 5 mars 1956 :

Avec ancienneté du 7 juin 1955 (bonification pour services militaires : 3 aus 8 mois 28 jours) : M. Derrhi Mohamed ;

Avec ancienneté du 21 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 7 mois 14 jours) : M. Mohammed ben Bouih ben Mohammed ;

Avec ancienneté du 18 septembre 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 5 mois 17 jours) . M. Chetioui Mohammed ;

Avec ancienneté du 8 février 1956 (bonification pour services militaires : 3 ans 27 jours) : M. El Madini Hassan ;

Avec ancienneté du 29 février 1956 (bonification pour services militaires : 3 ans 6 jours) : M. Hammadi ben Omar ben Bouazza ;

Du 19 mars 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 16 jours) : M. Mohammed ben Ej Jilali ben Ahmed ;

Du 24 mars 1956, avec ancienneté du 7 octobre 1955 (bonification pour services militaires) : 3 ans 5 mois 17 jours) : M. Kettani ben Hemmadi ben El Arbi ;

Du 20 avril 1056 :

Avec ancienneté du 19 mai 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 11 mois 1 jour) : M. Hamou ben Mohamed ben Abdesslam :

Avec ancienneté du 20 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 6 mois) : M. Saïd Mohamed ben Haboub ;

Avec ancienneté du 2 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 4 mois 18 jours) : M. Salah ben Haïmeur ben Salah :

Avec ancienneté du 27 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 23 jours) : M. Daou ben Mohamed ben Ali ;

Avec ancienneté du 10 mars 1956 (bonification pour services militaires : 3 ans 1 mois 10 jours) : M. El Mehdi Haddi ben Ahmed ;

Du 1^{er} juin 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 9 mois 4 jours) : M. Fehdi el Kebir ;

Du 13 juin 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 8 jours) : M. Chuine Léon ;

Du g août 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois 26 jours) : M. Mohammed ben Abdesselam ben Driss ;

Du 11 août 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois 24 jours) : M. Haddou ben Boutayeb ben Ahmed ;

Du 10 septembre 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 5 mois 25 jours) : M. Boudlal ben Arrass ben Mohamed ;

Du 22 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois 29 jours) : M. Debreilly Paul ;

Du 27 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 1 mois 27 jours) : M. Omar ben Mhammed ben Lahsèn ;

Du 16 décembre 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 4 mois 4 jours) : M. Mhammed ben Baïz ben Mhammed ;

Du 13 janvier 1957 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois 7 jours) : M. Allal ben Mohammed ;

Du 11 février 1957 (bonification pour services militaires : 2 ans 24 jours) : M. El Aroussi Bouchta ;

Du 22 avril 1957 (bonification pour services militaires : 2 ans 2 mois) : M. Melagro Georges ;

1er échelon :

Du 24 décembre 1955, avec ancienneté du 16 mars 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 9 mois 8 jours) : M. Saïd ben Kaddour ben Sellah ;

Du 5 mars 1956 :

Avec ancienneté du 27 août 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois 8 jours) : M. El Aroui Zemmouri ;

Avec ancienneté du 4 septembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois 1 jour) : M. Karmadi Abdelkadèr ;

Du 16 avril 1956, avec ancienneté du 9 novembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 7 jours) : M. Chone Robert ;

Du 20 avril 1956, avec ancienneté du 29 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 8 mois 21 jours) : M. Mohamed ou Lehcèn ou Ahmed ;

Du 12 mai 1956 (bonification pour services militaires : 9 mois 23 jours) : MM. Azzouz ben Ahmed ben Chouh ben Mezi, Medouch Lekbir ben Haddou et Mohammed ben Nasser ben Moussa ;

Du 17 juin 1956, avec ancienneté du 17 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Arrighi Gérard ;

Du 22 juin 1956, avec ancienneté du 24 noût 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 9 mois 28 jours) : M. Rahmoun Dérar ;

Du 27 juin 1956 (bonification pour services militaires : 9 mois 23 jours) : M. Bounaïm Bouazza ;

Du 23 novembre 1956 (bonification pour services militaires : 3 mois 13 jours) : M. El Ouahch Mohammed ;

Du 24 décembre 1956, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 3 mois 23 jours) : M. Hammadi ben Benaïssa ben Hado ;

Du 20 avril 1957: MM. Defri Mohammed, Eddaqaqi Salah, Sarhani Hassan ben Lahcen ben Omar, Sofiane Driss et Yahya ben Mohamed.

(Arrêtés des 3 avril, 8 et 12 juin 1957.)

Sont nommés au titre du dahir du 36 hija 1375 : Contrôleurs généraux : Echelon exceptionnel du 1er juin 1957 : M. Tossan Gaston ; De 1re classe du rer février 1957 : M. Prigent Jean ; Commissaires principaux : 2º échelon : Du 1er février 1957 : M. Nicolaï Annibal ; Du rer juin 1957: M. Gouvernaire Jean-Baptiste; 1er échelon du 1er juillet 1957 : MM. Benbrahim Abdellah, Boujandar Zine el Abidine et Kanouni Hassani Driss ; Commissaires de police : Du 1er février 1957 : 8º échelon : MM. Aguilar Roger, Baylet Victorin et Bergès Raoul ; 7º échelon : Du 1er février 1957 : M. Enjalbert Georges ; Du 1er juin 1957 : MM. Delphino Roger et Petitet Maurice ; 4º échelon du 1ºr février 1957 ; M. Huré Pierre ; 2º échelon du 1º juin 1957 : M. Olas Zénon ; 1er échelon : Du rer juin 1957 : M. Santoni Raymond ; Du 1er juillet 1957 : MM. Ait Hammou Moussa, Aquesbi Aldelmajid ben Abdelatif, Benjelloun Hassan, Ben Kacem Ali, Bennani-Karim Abderrafi, Benrhanem Moussa, Berny Bachir, Chiadmi el Mostafa, Chraibi Abdelmajid, Jerjini Bénaïssa, Lahali Abdelouahab, Mahfoud Slimane et Souaoui Ahmed ; Stagiaires du 16 février 1957 : MM. Tarfaoui Driss et Zakari Brahim; Officiers de police principaux : 2º échelon : Du 1er février 1957 : MM. Diennet Émile, Ferrandès François, Griscelli Jules et Guerrero Edouard ; Du 1er juillet 1957: M. Harchaoui Mostefa; 1er échelon : Du 1er février 1957 : M. Boyer Albert ; Du 1er juin 1957 : M. Vincent Joseph , Officiers de police : Du 1er juin 1957 : 6º échelon : M. Remès Jean ; 5º échelon : M. Ettori Jean ; 3º échelon : MM. Bonnet Francis et Laraqui Housseini ; Officiers de police adjoints : De 1re classe, 1er échelon du rer juillet 1957 : M. Panicot Gilbert ; De 2º classe, 6º échelon : Du 1er février 1957 ; M. Mazet Léon ; Du 10r juin 1957 : MM. Delforge Louis, Gil Manuel et Lopez Antoine : De 2º classe, 4º échelon du rer juin 1957 : M. Augé Jean ; De 2º classe, 1er échelon du 1er juin 1957 : MM. Charidine Hachmi et Ouazzani Touhamy M'Hammed ; Inspecteurs de police principaux : 2º échelon : Du 1er février 1957 : M. Mahé Charles ; Du 1er juin 1957: MM. Méla Jean-Jacques, Rival Louis et Rossignol Jean ; 1ºr échelon : Du 1er février 1957 : M. Mailhou Pierre ; Du rer juin 1957 : MM, Acquatella Roland, Aguiard Eugène et Prince André ;

Inspecteurs de police :

De 1re classe, 2º échelon :

Du 1° janvier 1957; M. Friant François; Du 1° juin 1957; M. Ortal Joseph;

De 1re classe, 1er échelon du rer juin 1957 : M. Bourgeat Stanislas ; De 2º classe, 7º échelon du 1er février 1957 : MM. Emmanuelli René et Moralès Mariano ; De 2º classe, 5º échelon du 1ºr février 1957 : M. Planchat André ; De 2º classe, 4º échelon du 1er juin 1957 : MM. Almira Manuel et Beck Henri ; De 2º classe, 3º échelon du 1º février 1957 ; M. Weber Lucien ; De 2º classe, 2º échelon du rer juillet 1957 : M. Hamidou Abdel-De 2º classe, 1ºr échelon du 1ºr février 1957 : MM. Bady Ahmed, Charpentier Jean et Gomez Sauveur ; Stagiaires : Du 1er février 1957 : MM, Juste André et Mansencal Guy ; Du 1er juin 1957 : MM. Bouchta Ahmed, Chekkar Mahjoub, De Haro Louis, El Manjra Mohammed ben Gholi ben Abbès et Mohammed len Barka ben Abderrahmane ; Du 1er juillet 1957 : M. Nabaoui Cherki ; Elèves du 1er uillet 1957 ; MM. Bisson Claude, Lannes Robert et Marrakchi Abderrahmane ; Commandants des gardiens de la paix : 3º échelon du 1ºr juin 1957 : M. Barrère Emmanuel ; 2º échelon du 16 août 1956 : M. Cipriani Étienne ; 1er échelon du 1er juin 1957 : M. Mas Gabriel ; Officiers de paix, 1er échelon du rer juillet 1957 : M. Bentamy Mohamed ; Brigadiers-chefs: 2º échelon : Du 1er janvier 1957: M. Chassagnon Lucien; Du rer juin 1957 : MM. Canellas Jean, Gibourg Henri et Médina 1er échelon du 1er juillet 1957 ; MM. Bouchaïb ben Saddek ben Bouchaïb et Chetaïbi Azzouz ; Brigadiers : 2º échelon : Du 1er février 1957 : MM. Hernandez Roger, Marzin Yves, Masson Léon et Rousseau Robert ; Du 15 février 1957 : M. Piarry Charles ; Du 1er mai 1957; M. Bayona Louis; Du 1er juin 1957 : MM. Bailly Raymond, Camilieri Gabriel, Sarouille Julien, Torrès Lucien et Villeneuve Robert ; Du 1er juillet ; M. Chérif Machichi Omar ; Sous-brigadiers : 3º échelon du 1ºr juin 1957 : MM. Auradou Yves et Garcia Vincent; 2º échelon : Du 10r février 1957 : MM. Roux Robert et Schmitt Raymond ; Du 15 février 1957 : M. Moretti Roger ; Du 1er juin 1957 : MM. Armand Arthur, Colonna Georges et Lecaudey Henri; Gardiens de la paix : 6° échelon du 1° juin 1957 : M. Turbiez Henri : Du 1er février 1957 : MM. Huguet Alfred et Martin Raymond ; ·Du 1er juin 1957 : MM. Escach Guy et Guérin Roger ; 3º échelon : Du 1er février 1957 : M. Hainaut François ; Du 15 février 1957 : M. Guillerey Jacques ; Du 1er juin 1957 : MM. Cabréra Raphaël, Daumens Pierre, Gilbert Jean, Rodriguez Olidor et Vandewalle Yvon ; 2º échelon : Du 1er février 1957 : M. Landelle Daniel ; Du 10r avril 1957 : MM. Bouterfa Kouider, Sidki Abderrahmane, Sidihanna M'Barek et Souhri Hammadi ;

Du ter juillet 1957 : M. Zaïmi Yahya ;

1^{er} échelon du 1^{er} avril 1957 : MM. Garougar Ahmed, Mohamed hen Ahmed ben Sellam et Sghiri Mohammed ;

Dame employée de 6° classe du 1er juillet 1957 : Mme Aqqade Alice.

(Arrêtés des 28 août 1956, 24 avril, 3 mai, 24, 27 juin, 2, 9, 15, 22, 25 juillet, 1er, 17, 19 et 21 août 1957.)

Sont reclassés en qualité de :

Gardien de la paix de 1^{re} classe du 9 octobre 1950, avec ancienneté du 6 janvier 1950, nommé à la classe exceptionnelle de son grade du 6 tévrier 1952, et à la hors classe de son grade du 6 mars 1954, et reclassé gardien de la paix, 5° échelon du 1° avril 1953, avec ancienneté du 6 février 1952, et promu au 6° échelon de son grade du 6 mars 1954 et sous-brigadier, 2° échelon du 16 juillet 1955 : M. Almounadir Mohamed;

Gardiens de la paix :

4º échelon :

Du 27 septembre 1954, avec ancienneté du 5 février 1954, et nommé au 5° échelon de son grade du 5 juin 1955 et au 6° échelon de son grade du 5 octobre 1957 : M. Aabi Larbi ;

Du 10 mai 1954, avec ancienneté du 28 décembre 1953, et nommé au 5° échelon de son grade du 28 mai 1955 : M. Mougeot Jules ;

3º échelon

Du 12 avril 1954 et nommé au 4º échelon de son grade du 14 juillet 1954 : M. Capo Yves ;

Du 10 mai 1954 et nommé au 4º échelon de son grade du 5 avril 1955 : M. Lubin Jean ;

Du 23 septembre 1954 et nommé au 4º échelon de son grade du 15 juin 1955 : M. Hourmetallah Moha ;

1er échelon

Du 2 juillet 1954, avec ancienneté du 8 février 1954, et nommé au 3º échelon de son grade du 8 mars 1955 : M. Quadrado Joseph ;

Du 19 juillet 1954, avec ancienneté du 23 janvier 1954, et nommé au 3º échelon de son grade du 23 mars 1955 : M. Provost Robert ;

Du 27 juillet 1954, avec ancienneté du 12 février 1954, et nommé au 3° échelón de son grade du 12 mai 1955 : M. Rativeau Michel ;

Du 2 juillet 1954, avec ancienneté du 2 janvier 1954, et nommé au 3° échelon de son grade du 2 juin 1955 : M. Paltrie Jean.

(Arrêtés des 3 avril, 26 juin, 22 et 29 juillet 1957.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX PINANCES.

Sont nommés commis préstagiaires au service des perceptions : Du rer janvier 1957 : MM. Achiba Mohamed ; Bengueddour Layachi ; Dami Abdelkader ; Driss Abdelkader ; Hassouni Mohamed ; Kabbaj Othman et Labib Arab ;

Du 20 mars 1957: M. Najib Abdellatif,

Du 12 avril 1957: M. Semlali Mustapha,

commis temporaires.

(Arrêtés du 13 septembre 1957.)

Sont promus :

Sous-directeur régional de 2º classe du 1º janvier 1957, avec anciennelé du 1º novembre 1956 : M. Cortey Raymond, sous-directeur adjoint, 1º échelon ;

Receveur-percepteur (indice 550) du 1st 2001 1956 : M. Louis Adrien, receveur-percepteur (indice 500) ;

Chef de service de 2º classe, 1er échelon du 1er avril 1957 : M. Neault Claude, sous-chef de service de 1° classe ;

Agent de recouvrement, 5° échelon du 1° avril 1957 : M. Khatir Sidi Mohamed, agent de recouvrement, 2° échelon ;

Chaouch de 2º classe du 1º octobre 1957 : M. Zenbouri Lahsèn, chaouch de 3º classe.

(Arrrêtés des 13. 19 septembre et 2 novembre 1957.)

Sont nommés contrôleurs du 1er juillet 1956 :

3º échelon : MM. Bouhafs Kouider et Ramony Abdeslem, commis d'interprétariat principaux de 2º classe ;

2º échelon : M. Alaoui Abdelaziz, agent de recouvrement, 5º échelon ;

1ºr échelon : M. Ouaziz Mohamed, commis de 2º classe.

(Arrêtés du 13 septembre 1957.)

Sont nommés contrôleurs du 1er janvier 1957 :

4º échelon, avec ancienneté du 1ºr janvier 1956 : M. Zagury Élie, agent principal de recouvrement, 2º échelon ;

1° échelon, avec ancienneté du rer mars 1956 : M. Sabbah Samuel, agent de recouvrement, 4° échelon.

(Arrêtés du 13 septembre 1957.)

Sont nommés contrôleurs du 1er juillet 1956 :

6º échelon, avec ancienneté du 1º tévrier 1955, et reclassé au 7º échelon du 1º juillet 1957 : M. Larabi Abdeslem, commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle ;

5° échelon, avec ancienneté du 1° mars 1955, et reclassé au 6° échelon du 1° juin 1957 : M. Amari Mehamed, agent principal de recouvrement, 3° échelon ;

3º échelon, avec ancienneté du 1º août 1954, et reclassé au 4º échelon du 1º novembre 1956 : M. El Baghli Mohamed, commis principal d'interprétariat de 1º classe ;

3º échelon, avec ancienneté du 1º cetobre 1954, et reclassé au 4º échelon du 1º février 1957 : M. Berrada Mehdi, commis principal d'interprétariat de 1º classe ;

3º échelon, avec ancienneté du 1º janvier 1956 : M. Khenoussi Hachem, agent principal de recouvrement, 1º échelon ;

2º échelon, avec ancienneté du 1er janvier 1955, et reclassé au 3º échelon du 1er juillet 1957 : M. Asri Mustapha, agent de recouvrement, 5º échelon.

(Arrêtés du 13 septembre 1957.)

Sont nommés contrôleurs du 1er janvier 1957 :

6* échelon, avec ancienneté du 1° avril 1949, et reclassé au 7° échelon du 1° janvier 1957 : M. Garzon Marcos, agent principal de recouvrement, 5° échelon ;

4º échelon, avec ancienneté du 1er mars 1956 : M. Barchichat Maurice, agent principal de recouvrement, 2º échelon ;

2º échelon, avec ancienneté du rer juin 1954, et reclassé au 3º échelon du rer janvier 1957 : M. Dahan Amran, agent de recouvrement, 5º échelon.

(Arrêlés du 13 septembre 1957.)

Sont nommés contrôleurs, 1er échelon :

Du 3o octobre 1956 : M. Abihdana Robert ;

Du 1er décembre 1956 : M. Chérifi Abdelkader ;

Du 6 décembre 1956 : M. Bouchareb Mohamed,

agents temporaires.

(Arrêtés du 25 septembre 1957.)

Sont nommés :

Commis principal de 2º classe du rer janvier 1956, avec ancienneté du rer mai 1955 : M. Gharbi Abdallah, chef de section de 3º classe :

Commis de 2º classe du 1º janvier 1957, avec ancienneté du 16 décembre 1955 : M. Ghali Rabal, fqih de 5º classe.

(Arrêtés du 19 septembre 1957.)

Est reclassé du 1er avril 1955 agent de recouvrement, 1er échelon, avec ancienneté du 29 octobre 1951, nommé agent de recouvrement, 2e échelon, avec ancienneté du 29 juillet 1954, et promu agent de recouvrement, 3e échelon du 1er avril 1957 : M. Ripert Michel, agent de recouvrement, 1er échelon. (Arrêté du 2 octobre 1957.)

Est reclassé du 26 décembre 1955 commis de 3° classe, avec ancienneté du 24 juin 1951, et promu à la 2° classe de son grade du 1° septembre 1954 : M. Kara Zaïtri Abdelhamid, commis de 3° classe. (Arrêté du 2 octobre 1957.)

Est reclassé du 26 décembre 1955 commis de 3º classe, avec ancienneté du 17 novembre 1953 : M. Billeci Joseph, commis de 3º classe. (Arrêté du 2 octobre 1957.)

Sont mises à la disposition du Gouvernement français et rayées des cadres de l'administration chérifienne .

Du 19 mai 1957 : Mile Charles Anne-Maric, agent de recouvrement, 3º échelon :

Du rer août 1957 : M^{ue} Goulley Andrée, dame comptable, 2º échelon.

(Arrêtés du 11 septembre 1957.)

Est rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (service de l'enregistrement et du timbre) du 16 octobre 1957 : M. Jaï Driss, inspecteur adjoint stagiaire, dont la démission a été acceptée. (Arrêté du 2 novembre 1957.)

Est promu commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle (échelon après 3 ans) de l'enregistrement et du timbre du 1er juin 1957: M. El Ouazzani Ahmed, commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans). (Arrêté du 16 octobre 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (service de l'enregistrement et du timbre) :

Du 15 août 1957:

M. Seban Ephraim, contrôleur principal, 4e échelon;

M^{mes} Thaon Jeanine, commis de 3e classe;

Gosset Michelle, agent de constatation et d'assiette, 2º échelon.

(Arrêtés du 29 octobre 1957.)

Sont promus dans le personnel du service de l'enregistrement et du timbre (sous-secrétariat d'État aux finances) :

Contrôleur principal, 3º échelon du 1er avril 1957 : M. Haack Jean, contrôleur principal, 2º échelon ;

Contrôleur, 4º échelon du 1ºr juin 1957 : M. Drissi Qeytoni Abdeljalil, contrôleur, 3º échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 5° échelon :

Du rer janvier 1957 : Me Monge Alice ;

Du 1er février 1957 : Mass Michaud Yolande ;

Du 1er juillet 1957 : M. Lopez André,

agents de constatation et d'assiette, 4º échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 3º échelon :

Du 1er janvier 1957 : Mile Goton Suzanne;

Du 1er avril 1957 : M. Noto Marius,

agents de constatation et d'assiette, 2º échelon ;

Commis d'interprétariat chef de groupe hors classe du rer juin 1957 : M. Fassi Fehri Abdelmjid, commis d'interprétariat chef de groupe de 1º0 classe;

Commis d'interprétariat chef de groupe de Ire classe du 1er mai 1957 : M. Khetib Menouar, commis d'interprétariat chef de groupe de 2e classe;

Commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle du 1er janvier 1957 : M. Lahlali el Mostafa, commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle (échelon après 3 ans) ;

Commis principaux d'interprétariat de 3º classe :

Du 1er janvier 1957 : MM. Sami Mohammed, Cherti Mekki et Chaffai Mohamed Salah ;

Du 1er mai 1957 : M. Bernoussi Abdallah,

commis d'interprétariat de 1re classe;

Commis d'interprétariat de 2º classe du 1º juin 1957 : M. R'Guibi-Abdenbi, commis d'interprétariat de 3º classe.

(Arrêtés du 3 octobre 1957.)

Est nommé, en application des dispositions de l'article 14 du décret du 13 avril 1957, attaché d'administration de 3º classe, 3º échelon du 1º août 1956, avec ancienneté du 20 décembre 1955 (effet pécuniaire du 1º janvier 1957): M. Simon Roger, secrétaire d'administration de 2º classe, 3º échelon. (Arrêté du 25 octobre 1957.)

Est titularisé et nommé, en application du décret du 29 mai 1957, inspecteur adjoint, 1er échelon du 1er novembre 1956, avec ancienneté du 1er novembre 1955 : M. Benjemaa Abdelhafid, agent à contrat. (Arrêté du 4 novembre 1957.)

Sont titularisés et reclassés, en application de la circulaire du 31 mars 1948;

Chaouchs de 7º classe du 1º janvier 1957 :

Avec ancienneté du 21 septembre 1956 (bonification pour services militaires : 3 aus 3 mois 10 jours) : M. Achib Brahim ;

Avec ancienneté du rer août 1956 (bonification pour services militaires : 3 ans 5 mois r jour) : M. Ziberkane Maati ;

Avec ancienneté du 23 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 4 ans 5 mois 8 jours : M. Bouardi Lahoucine ;

Avec ancienneté du 8 mars 1955 (bonification pour services militaires : 4 ans 9 mois 23 jours) : M Benchaïha Djillali ;

Avec ancienneté du 9 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 3 ans 2 mois 22 jours) : M. Bouchta ben Lahcèn ;

Avec ancienneté du 7 mai 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 7 mois 24 jours) : M. Mohamed ben Bouazza ;

Avec ancienneté du 9 septembre 1955 (honification pour services militaires : 4 ans 3 mois 22 jours) : M. Reqqi Driss,

chaouchs temporaires.

Chaouch de 8° classe du 1° janvier 1957, avec ancienneté du 8 mars 1956 (bonification pour services militaires : 9 mois 23 jours) : M. Saadaoui Abdelhaq, chaouch temporaire

(Arrêtés du 12 novembre 1957.)

Sont titularisés et nommés chaouchs de 8º classe du 1º janvier 1957 MM. Abeslem Doukkali, Larbi ben Embark, Mohamed ben Rahal, Ali ben Ahmed Soussi et Marcati M'Barek, chaouchs temporaires. (Arrêtés du 5 novembre 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres, de l'administration chérifienne :

Du 16 octobre 1957 : Mme Moutot Liliane, dactylographe ;

Du 1er novembre 1957 : Mme Prud'homme Gisèle, agent public

Du 15 novembre 1957 : Mme Fargues Suzanne, dame employée ;

Du 15 décembre 1957 : Mile Quignolot Nicole, commis ;

Du rer avril 1958 : M. Blanchard Raymond, secrétaire d'administration.

(Arrêtés du 9 et 12 novembre 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (service de la taxe sur les transactions) du 1er décembre 1957 : M. Gasnier Jean, contrôleur, 7e échelon. (Arrêté du 19 octobre 1957.)

1568

Est nommé du 1^{ex} juillet 1956 agent public de 3^e catégorie, 1^{ex} échelon: M. Abdeslem ben Mohamed el Mounadi, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon. (Arrêté du 14 août 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (domaines) :

Du 15 août 1957 :

M. Maubert Georges, agent de constatation et d'assiette ;

M^{mos} Rappold, née de Massey Ginette, et Carmant, née Barbera Lydia, dactylographes ;

Du 16 décembre 1957 : M. Faure Pierre, inspecteur ;

Du 1er janvier 1958 : M. Ganier Jean, agent principal de constatation et d'assiette.

(Arrêtés des 22 et 24 octobre 1957.)

Sont reclassés dans l'administration des douanes et impôts indirects :

Inspecteurs adjoints de 3º classe :

Du 1° août 1956, avec ancienneté du 17 avril 1953 (bonification d'ancienneté pour services militaires : 1 an 5 mois 29 jours), et promu inspecteur adjoint de 2° classe à la même date, avec ancienneté du 17 octobre 1955 : M. Massoni Pierre, inspecteur adjoint de 3° classe ;

Du 1° février 1957, avec ancienneté du 1° avril 1953 (bonification d'ancienneté pour services militaires : 1 ån 5 mois 27 jours), et promu inspecteur adjoint de 2° classe du 1° février 1957, avec ancienneté du 1° septembre 1955 : M. Huon Paul, inspecteur adjoint de 3° classe :

Agents de constatation et d'assiette, 2º échelon :

Du 1^{er} mai 1956, avec ancienneté du 5 mars 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours), et nommé agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon du 5 août 1956 : M. Ruffié Edouard, agent de constatation et d'assiette, 2^e échelon ;

Du 1est mar's 1956, avec ancienneté du 1est juillet 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 23 jours), et nommé agent de constatation et d'assiette, 3e échelon du 1est novembre 1956 : M. Grognu Jacques, agent de constatation et d'assiette, 2e échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 1er échelon :

Du 1er mars 1956, avec ancienneté du 22 octobre 1952 (bonification d'ancienneté pour services militaires : 1 an 5 mois 21 jours), et promu au 2º échelon de son grade du 1er mars 1956, avec ancienneté du 22 avril 1955 : M. Massonnat Jean, agent de constatation et d'assiette, 1er échelon ;

Du 1° mars 1956, avec ancienneté du 10 mars 1954 (bonification d'ancienneté pour services militaires : 1 an 5 mois 22 jours), et promu agent de constatation et d'assiette, 2° échelon du 10 septembre 1956 : M. Huillet Georges, agent de constatation et d'assiette, 1° échelon :

Du 4 octobre 1956, avec ancienneté du 13 septembre 1954 (bonification d'ancienneté pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Gonzalez Marcel, agent de constatation et d'assiette, 100 échelon ;

Commis de 3° classe du 15 avril 1957, avec ancienneté du 15 décembre 1955 (honification d'ancienneté pour services militaires : 1 an 5 mois 27 jours) : M. Coron Claude, commis de 3° classe.

(Arrêtés des 3 mai, 13 et 14 juin 1957.)

M. Parlanti Pierre, agent de constatation et d'assiette, xer échelon, en disponibilité pour services militaires, cesse d'être placé dans cette position du 1er septembre 1957. (Arrêté du 18 octobre 1957.)

Sont promus dans l'administration des douanes et impôts indi-

Inspecteur adjoint de 1º classe du 2 janvier 1956 : M. Vic Louis, inspecteur adjoint de 2º classe ;

Contrôleur, 4º échelon du 19 mars 1955 : M. Raoul Julien, contrôleur, 3º échelon ;

Inspecteur central receveur de 1^{ro} catégorie du 16 juillet 1957, avec ancienneté du 1^{er} mai 1955 : M. Oger Henri, inspecteur central de 1^{ro} catégorie ;

Est détaché dans l'administration des douanes et impôts indirects du 1^{or} avril 1957 : M. Grimaud Jules, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle du cadre des administrations centrales ;

M. Runarvot René, agent de constatation et d'assiette, 2° échelon, en disponibilité pour obligations militaires, cesse d'être placé dans cette position du 15 février 1957;

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (administration des douanes et impôts indirects):

Du 15 août 1957 :

MM. Durrieu André et Rochiccioli Georges, inspecteurs adjoints de 2° classe ;

M. Hunaul Iean, agent de constatation et d'assiette, 4° échelon ; M^{one} Vinciguerra Ianine, perforeuse-vérifieuse, 5° échelon ;

Du 1er novembre 1957 : M. Meissonnier Étienne, sous-directeur régional hors classe, 2e échelon ;

Est rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (administration des douanes et impôts indirects) du 1° septembre 1957; M. Huillet Georges, agent de constatation et d'assiette, 1° échelon, dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 17 mai, 24 août, 5, 14, 20 et 23 septembre 1957.)

Sont mises à la disposition du Gouvernement français et rayées des cadres du ministère de l'économie nationale (finances, service des impôts urbains) :

Du 1er septembre 1957 : Mme Vacchi Claudine, agent de constatation et d'assiette, 3e échelon ;

Du 1er octobre 1957 : Mms Peclet Julienne, dactylographe, 2e échelon.

(Arrêtés du 29 octobre 1957.)

Est nommé inspecteur adjoint stagiaire des impôts urbains du 1er juillet 1957 : M. Dassouli Abdelhamid, breveté de l'école marocaine d'administration. (Arrêté du 16 octobre 1957.)

Sont nommés au service des impôts ruraux :

Du 1er janvier 1956:

Commis principaux de 110 classe :

Avec ancienneté du 1er octobre 1954, et promu commis principal hors classe du 1er juillet 1957 : M. Farfra el Ghaouti Thami;

Avec ancienneté du 1er janvier 1955, et promu commis principal hors classe du 1er juillet 1957 : M. Mouline Ahmed ;

Avec ancienneté du 1er octobre 1955 : M. Belghazi Larbi ;

Avec ancienneté du 1er novembre 1955 : MM. Belhachmi Mohammed, Fellat Mohammed et Rhenimi Sidi Abdesselam ;

Avec ancienneté du 1er décembre 1955 : M. Drissi Sidi Abdellah, chefs de section de 2e classe ;

Commis principaux de 2º classe :

Avec ancienneté du 1er décembre 1954, et promu commis principal de 1re classe du 1er novembre 1957 : M. Hajji Abdelmeijd ;

Avec ancienneté du 1er février 1955, et promu commis principal de 1re classe du 1er décembre 1957 : M. Alami Sidi Hicham :

Avec ancienneté du 1er février 1955 : M. Rahmani Mohammed ;

Avec ancienneté du 1er août 1955 : M. Allioua Seddik,

chefs de section de 3º classe;

Commis principaux de 3º classe :

Avec ancienneté du 1er septembre 1954, et promu commis principal de 2e classe du 1er juin 1957 : M. Sbihi Hachemi;

Avec ancienneté du 1er septembre 1954, et promu commis principal de 2º classe du 1er juillet 1957 : M. Frej Mohammed,

chefs de section de 4e classe;

Commis de 1ºº classe : MM. Lotfi Chaoui es Seddik et Nciri Ahmed, fqihs de 3º classe :

Commis de 2º classe, avec ancienneté du rer septembre 1954, et promu commis de 1ºº classe du rer août 1957 : M. Gazoulit Abdesselain, fqih de 4º classe;

Du 1er janvier 1957 :

Commis de 1re classe :

Avec ancienneté du 16 septembre 1956 : M. El Gaïdi Mohammed, fqih de 2e classe ;

MM. Melazzi Mohamed Rahmed, Mohamed Zebdi, Nejjar Abdelhak, Sbihi Mohammed, Sebati Mustapha, Zouaoui Mohammed, fqihs de 3° classe:

Commis de 2º classe :

Avec ancienneté du 1er septembre 1955 : MM. Bellarabi el Houssaïne, Bennani Mohammed, Schani Mohammed, fqihs de 4º classe;

Avec ancienneté du 1er novembre 1955 : M. Jilali ben Ahmed Chiadmi, fqih de 5º classe ;

MM. Mouline Abdeslam, Thami ben El Ahdj Kacem, Zougari Abdelkader, fqihs de 6° classe;

Commis de 3ª classe :

Avce ancienneté du 6 juillet 1954, et promu commis de 2º classe du 1er août 1957 : M. Britel Houssaïn :

Avec ancienneté du 1er septembre 1954, et promu commis de 2e classe du 1er décembre 1957 : M. Salmi Ahmed ;

Avec anciennelé du 1er décembre 1954 : M. Jellal Mohamed ; Avec anciennelé du 6 décembre 1954 : M. Heini Abdelhaï, fqihs de 7º classe.

(Arrêtés des 21 et 22 octobre 1957.)

Sont promus au service des impôts urbains du 16t novembre 1957: Chaouch de 15t classe: M. Haoul Bouchta, chaouch de 26 classe; Chaouch de 36 classe: M. Darir Mohamed, chaouch de 46 classe. (Arrêtés du 15 octobre 1957.)

Est mise à la disposition du Gouvernement français et rayée des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 15 août 1957 : M^{me} Boissonnade Solange, commis de 3^{ee} classe des impôts urbains. (Arrêté du 29 octobre 1957.)



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Est reclassé contrôleur des transports et de la circulation routière de 3° classe du 1er avril 1957, avec anciennelé du 3 décembre 1957: M. Léonetti Jacques, contrôleur des transports et de la circulation routière de 3° classe;

Est promue commis principal de classe exceptionnelle, 3° échelon du 1° janvier 1957: M™ Rigaud Germaine, commis principal de classe exceptionnelle, 2° échelon.

(Arrêtés des 19 septembre et 26 octobre 1957.)

Est reclassé chef de bureau d'arrondissement de Ire classe du 1er janvier 1954, avec ancienneté du 7 octobre 1952, nommé chef de bureau d'arrondissement principal de 4e classe du 15 janvier 1955 et promu chef de bureau d'arrondissement principal de 3e classe du 15 février 1957 : M. Francis Vigneron. (Arrêté du 8 novembre 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère des travaux publics :

Du 16 novembre 1957:

MM. Aiglon Louis, sous-ingénieur de classe exceptionnelle ; Schneider Roger, sous-ingénieur hors classe, 3º échelon ;

Du 1er septembre 1957 : M. Bour Gaston, agent public de 2e calégorie, 7e échelon ;

Du rer octobre 1957 : M. Lamouroux Eloi, agent public de 4º catégorie, 5º échelon ;

Du 1er novembre 1957 :

-MM. Régoli Jean-Baptiste, agent public de 1re catégorie, 3e échl. ; Geil Théodore, agent public de 1re catégorie, 2e échelon.

(Arrêtés des 2 juillet, 12 et 19 septembre 1957.)

Est promu ingénieur subdivisionnaire de 2° classe du 28 février 1957 : M. Muller Henri, ingénieur subdivisionnaire de 3° classe. (Arrêlé du 28 octobre 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du personnel du ministère des travaux publics du 16 novembre 1957: M. Dessages Marc, adjoint technique principal de 3° classe. (Arrêté du 12 septembre 1957.)

Est titularisé et nommé, en application du dahir du 7 mai 1955, agent public de 2° catégorie, 3° échelon (chauffeur-dépanneur), avec ancienneté du 7 octobre 1954 : M. Jouvet Henri, agent journalier. (Arrêté du 28 juin 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère des travaux publics :

Du 1er septembre 1957 :

M. Giaccobi Jean, commis principal de classe exceptionnelle ;
M^{me} Ruet Elise, dactylographe, 3° échelon ;

Du 1er octobre 1957 :

MM. Rousseau Pierre, administrateur-civil de la France d'outremer, chef de bureau de 1^{re} classe;

Dupont Roger, lieutenant de port de 2º classe ;

Kerloëguen Jean, sous-lieutenant de port de 1re classe ;

Artéro Jean, chef de bureau d'arrondissement principal de 4º classe;

M^{mes} Chabanon Jeanine, secrétaire d'administration de 2º classe, 1^{er} échelon;

Mercier Françoise, commis principal de classe exceptionnelle :

MM. Bourgeois Floribel, commis principal hors classe;

Albertini François, commis principal de 3º classe ;

M^{mea} Cazorla Narcisse, commis de 1^{re} classe;

Colin Marcellé, dame employée de re classe ;

M. Brotons Émile, commis de 2º classe ;

M^{mos} Lafranchi frène, dame employée de 2º classe ;

Drouin Renée, dactylographe, 3º échelon ;

Brotons Carmen, dactylographe, 10r échelon ;

M^{lle} Gonzalès Hélène, dame employée de 6º classe ;

M. Colin Hubert-Jean, commis principal de classe exceptionnelle ;

Mmes Audemar Maud, dactylographe, 8e échelon ;

Leaune Yvonne, sténodactylographe de 5e classe ;

Canals Arlette, dactylographe, 2º échelon ;

Legendre Louise, dactylographe, at échelon ;

Du 16 octobre 1957 : M. Vandenbroucke Fernand, chef de bureau d'arrondissement principal de 3º classe ;

Du 1^{cr} novembre 1957 : M^{me} Monzon Huguette, commis de 2º cl. (Arrêtés des 6, 7, 18, 19 et 30 septembre 1957.)

Est réintégré dans son emploi du 2 juin 1957 : M. Silvestre Charles, agent technique de 1° classe. (Arrêté du 19 août 1957.)

Est titularisé sous-agent public de 2º catégorie, 3º échelon (caporal de chantier de moins de 20 hommes) du 1º janvier 1951, avec ancienneté du 8 mai 1948, et promu au 4º échelon de son grade du 8 août 1951 et au 5º échelon de son grade du 8 novembre 1954; M. Mouslik Mohammed, agent journalier. (Arrêté du 7 octobre 1957.)

 Sont reclassés, en application des dispositions du dahir du 4 décembre 1954 :

Ingénieur subdivisionnaire de 2º classe du 1º avril 1951, avec ancienneté du 16 juillet 1949 (bonification pour services de guerre : 1 an 8 mois 15 jours), et promu ingénieur subdivisionnaire de Ire classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 juillet 1951 : M. Lassallette Eugène ;

Agents techniques principaux de 2º classe :

Du rer juin 1953, avec ancienneté du 22 juin 1951 (bonification pour services de guerre : 11 mois 6 jours), et promu agent technique principal de 1^{re} classe du 25 mars 1954 : M. Lecesne Yves ;

Du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 janvier 1950 (bonification pour services de guerre : 1 an 3 jours), et promu agent technique principal de 1^{re} classe du 6 janvier 1953, et agent technique principal hors classe du 28 octobre 1955 : M. Oberlaender Robert ;

Agent technique de 1^{ro} classe du 1^{or} juillet 1953, avec ancienneté du 25 novembre 1949 (bonification pour services de guerre : 1 an 22 jours), et promu agent technique principal de 3º classe du 1^{or} juillet 1953, avec ancienneté du 25 avril 1953 : M. Baroni Marius ;

Conducteurs de chantier de 2º classe :

Du 1er décembre 1950, avec ancienneté du 15 avril 1949 (bonification pour services de guerre : 1 an 5 mois 1 jour), et promu conducteur de chantier de 1re classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 28 février 1952, et conducteur de chantier principal de 3e classe du 30 octobre 1954 : M. Kaszowski Henri ;

Du 1^{ce} mai 1951, avec ancienneté du 14 mars 1950 (bonification pour services de guerre : 1 an 1 mois 17 jours), et promu conducteur de chantier de 1^{ro} classe du 14 février 1953 : M. Bisbal Gilbert ;

Agent public de 3° catégorie, 4° échelon du 1° novembre 1949, avec ancienneté du 28 août 1947 (bonification pour services de guerre : 2 ans 2 mois 3 jours), promu agent public de 3° catégorie, 5° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 28 juillet 1950, et agent public de 3° catégorie, 6° échelon du 28 juillet 1953 : M. Bastit Gabriel :

Contrôleurs principaux des transports et de la circulation routière :

De 2º classe du 1º décembre 1955, avec ancienneté du 16 novembre 1955 (bonification pour services de guerre : 2 ans 3 mois 17 jours) : M. Clin Louis ;

De 3° classe du 1° décembre 1955, avec ancienneté du 5 octobre 1954 (bonification pour services de guerre : 2 ans 5 mois 15 jours) : M. Rockmer Gilbert.

(Arrêtés des 6 février, 20 juin, 26 et 28 août 1957.)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Est promu vétérinaire-inspecteur de 1^{re} classe, 2° échelon du 1^{er} janvier 1957 : M. Prud'homme Armand, vétérinaire-inspecteur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon. (Arrêté du 5 juillet 1957.)

Est placée en disponibilité, sur sa demande, du re février 1957, remise à la disposition du Gouvernement français et rayée des cadres du ministère de l'agriculture du re septembre 1957 : M²⁰⁰ Poinsignon, sténodactylographe de 2º classe. (Arrêté du 23 novembre 1957.)

Sont remis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres de l'administration chérifienne

Du re septembre 1957 : M. Desbarat Jean, commis principal de classe exceptionnelle ;

Du 11 novembre 1957: M Sadot Henri, vétérinaire-inspecteur de 7° classe, 1° échelon.

(Arrêtés des 11 et 12 novembre 1957.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère de l'agriculture du 1er décembre 1957 : M. Riva René, commis du service des enquêtes économiques. (Arrêté du 12 novembre 1957.)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Sont nommés :

Commis de 3º classe du 1º juin 1955, reclassé à la même date commis principal de 3º classe, avec ancienneté du 11 octobre 1954 et promu à la 2º classe de son grade du 1º mai 1957 : M. Zaïd ben Ali :

Professeur bi-admissible à l'agrégation, & échelon, avec 9 mois d'ancienneté, du 1er octobre 1955 : M³¹⁰ Larivière Jacqueline ;

Du 1er octobre 1956 :

Professeurs licenciés, 1er échelon :

Avec 9 mois d'anciennelé : M. Costa Georges ; .

Avec 2 ans d'ancienneté : Mme Larbouillat Lucienne ;

Professeurs licenciés, 1 $^{\rm er}$ échelon : M $^{\rm lie}$ de Riols de Fonclare Anne et M $^{\rm me}$ Smetana Josette ;

Professeur chargé de cours d'arabe, 1er échelon (cadre unique) : M. Beldjelti Abdelmajid ;

Chargée d'enseignement, 1er échelon, avec 11 mois 20 jours d'ancienneté : M^{me} Bouin Annie ;

Chargé d'enseignement, 1er échelon : M. Coudert Pierre ;

Rédacteur des services extérieurs de 2º classe, 1º échelon, reclassé à la même date au 4º échelon de son grade, avec ancienneté du 11 mai 1956 : M. Giudicelli Jean-Pierre;

Instituteur hors classe, avec 4 ans 9 mois d'ancienneté : M. Belkherroubi Abdelkadèr ;

Du 1er janvier 1957 :

Mouderrès de 6º classe : M. Bennani Ahmed, mouderrès stagiaire :

Monderrissa de 6º classe : Mme Ouenjli Rabia, monderissa stagiaire :

Moniteur stagiaire : M. Sdigui Driss;

Professeurs licenciés, 1st échelon (cadre unique), rangés à la même date :

Avec 1 an 3 mois d'ancienneté : Mme Acquaviva Marie ;

Avec 1 au 1 mois d'ancienneté : Mme Morel Geneviève ;

Avec 3 mois d'ancienneté : Mhe Lagache Micheline ;

Avec 3 mois d'ancienneté : Mile Harrar Sultana ;

Professeur licencié, $I^{\rm cr}$ échelon (cadre unique) : $M^{\rm He}$ Irasque Marcelle ;

Répétitrice surveillante de 6° classe (cadre unique, 2° ordre) nommée à la 6° classe de son grade, avec 2 mois 15 jours d'ancienneté : M^{me} Boujandar Habiba;

Chargés d'enseignement :

3º échelon (bonification d'ancienneté : 3 ans 2 mois) : M^{me} Bertho Paule :

1^{est} échelon (cadre unique), avec 1 an 2 mois 19 jours d'ancien neté : M^{me} Layère Araceli;

ter échelon (cadre unique), avec 1 an d'ancienneté : M. Dupouy Pierre :

Chargée d'enseignement de l'arabe, 5° échelon (cadre unique), promue au 5° échelon de son grade à la même date, avec 7 mois d'ancienneté : M™ Gigandel Suzanne;

Chargées d'enseignement, 1er échelon (cadre unique) :

Nommée au 1^{er} échelon de son grade à la même date, avec 3 mois d'ancienneté : M^{me} Hébrard Renée ;

Nommée au 1^{er} éche!on de son grade à la même date, avec 3 mois d'ancienneté : M^{lle} Lamine Michèle ;

Chargée d'enseignement de l'arabe, 1er échelon (cadre unique) : Mue Kazi Aoual Zahia;

Répétitrice surveillante de 4° classe (cadre unique, 2° ordre). nommée à la 4° classe de son grade à la même date, avec 1 an 1 mois 12 jours d'ancienneté : M^{me} Behar Éliane;

Répétiteurs surveillants de 6° classe (cadre unique, 2° ordre).

Nommés à la même date, avec 3 mois d'ancienneté : MM. Arnaud Gaston et Fellahi Taïeb;

Rangé à la 1^{re} classe de son grade à la même date, avec 3 mois d'ancienneté : M. Edhéry Jacques ;

Nommés à la 6º classe de leur grade à la même date : MM. Colonna Padoue, Benchaa Hassan Djaafar et Tixier Jacques;

Répélitrice surveillante de 6º classe (cadre unique, 1º ordre) nommée à la 6º classe de son grade, avec 2 mois 25 jours d'ancienneté: Mme Adenot Nicole;

Répétitrices surveillantes de 6º classe (cadre unique, 2º ordre) : Bonification d'ancienneté 3 mois : Mmes ou Mues Manteï Marie. Bartoli Maryse, Bourda Andrée, Caillères Suzanne, Coulon Yvonne, Darmon Louise, Valroff Jacqueline et Luzergues Christiane;

Bonification d'ancienneté a mois 15 jours : Mile Leblanc Marie-Paule ;

Bonification d'ancienneté 2 mois : Mue Massé Rence;

Répétitrices surveillantes de 6º classe (cadre unique, 2º ordre) : Mile Couzinie Nicole et Mme Luciani Thérèse;

Assistante maternelle de 6º classe : Mmº Bon Yvonne ;

Institutrice de 6º classe, avec 1 an d'ancienneté : Mme Cinquin Suzanne;

Instituteur de 6º classe : M Goarin Alian ;

Institutrice de 6º classe : Mme Bermudez Colette ;

Instituteurs et institutrices de 6º classe (cadre particulier) MM. Liotard Louis, Fantozzi Etienne et Attoubi Abdelwahed; Mmes Marchand Josette, Chas Denise et Mna Safer Fatima;

Mouderrès de 6º classe : MM. Amraoui Omar ben Mohamed, Essalik Mohamed, Rassam Mostapha et Boudra M'Hammed;

Inspecteur adjoint des beaux-arts et des monuments historiques hors classe, 2º échelon : M. Desroziers Joël ;

Sous-agents publics de 3º catégorie, nommés au 1ºr échelon à la même date : MM. Bouhaddioui Bouali et Boulouard Addi ;

Chaouch de 8º classe ; M. Bellouch M'Barek ;

Mouderrès stagiaires du 1er mars 1957 : MM. Sanhaji Boucheta ben Ahmed et Ilias Driss;

Commis stagiaires du 1er juillet 1957 : MM. Mezzour Mohammed et Elouatassi Benāchir;

Chaouch de 2º classe du 1er septembre 1957 : M. Mohammed ben Abdessclam ;

Du 1er octobre 1957 :

Professeur chargé de cours d'arabe, 1er échelon (cadre unique). nommé au 1er échelon de son grade, avec 1 an 10 mois 28 jours d'ancienneté : M. Bennani Driss ;

Mouderrès stagiaires : MM. El Kiassi Mohamed, Abdelhadi ben Mohammed ben Abdelhadi, Emjahed ben Abdesselam ben Ahmed et Abdesslem ben Lahcèn el Bekkali;

Mouderrissa stagiaire : Mue Sriti Saïdia.

(Arrêtés des 7 avril, 26, 29, 30 mai, 24 juin, 3, 8, 15, 16, 18, 19, 25, 29 juillet, 8, 12, 22, 23, 27, 31 août, 2, 4, 5, 9, 11, 20, 24 septembre, 1er, 11, 12 et 21 octobre 1957.)

Sont promus :

Du 1er octobre 1955:

Maître de travaux manuels de 5º classe (cadre normal, 2º catégorie), avec ancienneté du 1er août 1955 : M. Perrichon Jean ;

Instituteur de 5º classe du 1er janvier 1956 : M. Ranc Luc ;

Chargée d'enseignement, Se échelon du 1er mai 1956 : Mile Guehria Zineb-Louise;

Du rer août 1956 :

Chargé d'enseignement, 4º échelon : M. Poli Antoine ; Répétiteur surveillant de 5° classe (2° ordre) : M. Bach Michel ;

Du jer octobre 1956 :

Inspecteur principal non agrégé de 1ro classe : M. Tranchart

Instituteur de 5º classe : M. Colon Michel ;

Mattre de travaux manuels de 5º classe (cadre normal, 2º catégorie) : M. Coustan Jacques ;

Du rer janvier 1957 ;

Professeur agrégé, 3º échelon : M. Visseaux Émile ; Professeur licencié, 8º échelon : M. Allain Pierre ;

Instituteurs et institutrices hors classe : MM. Hérault Pierre, Mailhé Pierre, Jacquemin Robert, Quiot Daniel, Laval Marius, Miaes Lequatre Germaine, Macé Yvonne et Lucas Marguerite;

Institutrice de 1r classe : Mile Carillo Anna;

Institutrices de 4º c'asse : Mmos Jeanne Arlette, Jean-Ortis Anne Lucio Josette et Poirée Alphonsine;

Instituteurs et institutrices de 5° classe : MM, Lecler Jacques. Manzannarès Paul, Aubonnet André, Willefert Louis, Mmes Mercier Yvonne et Le Cam Rose;

Instituteur de 4º classe (cadre particulier) : M. Arrio Léonard ; Instituteur et institutrices de 5º classe (cadre particulier) M. Nejjar Mohamed, Mmes Modica Yvette, Oppein Jacqueline, Marquet Madeleine, Pignet Suzanne, Petitet Yvonne et Rossi Marie-Claude :

Mouderrès de 5e classe : MM. Ben Hida Abdellatif, Bennani Abdelhamid et Baqqali Abdelkadèr;

Instituteur de 5º classe du 5 janvier 1957 : M. Cicquel Jean ; Professeur certifié, 4e échelon du 13 janvier 1957 : Mille Renaud Hélène;

Du 1er février 1957 :

Oustade de 2º catégorie, 4º classe : M. Talha Ahmed ben Abderrahman:

Chargé d'enseignement, 6° échelon : M. Le Guinio Joseph ; Instituteur de 5e classe : M. Vidoudez Pierre :

Instituteur de 5º classe (cadre particulier) ; M. Rouaud Charles ;

Du 10r mars 1957 :

Inspecteur de l'enseignement primaire de 4º classe : M. Criner -Roger :

Institutrice de 4º classe : Mme Hercher Odette ;

Du 1er avril 1957 :

Censeur licencié, 8º échelon : Mme Delair Suzanne ;

Surveillant général, 4º échelon : M. Espaignet Pierre ;

Institutrice de 4º classe : Mmº Le Naviel Eliane ;

Institutrice de 5º classe : MIIo Latron Marie-Louise ;

Instituteur de 1re classe cadre particulier) : M. Bringuier Noël , Instituteur de 4º classe (cadre particulier) : M. Badia Gérard ;

Institutrice de 5º classe (cadre particulier) : Mile Tomi Marie-Louise;

Institutrice de 5e classe du 1er mai 1957 : Mme Rémy Gisèle ;

Du rer juin 1957 :

Institutrice de 2º classe : Mme Lormier Émilienne ;

Institutrice de 4º classe (cadre particulier) : Mme Rouanet Jeanne ; Instituteur de 5º classe (cadre particulier) : M. Lecomte René ;

Du 1er juillet 1957 :

Inspecteur de l'enseignement de l'arabe de 1re classe : M. Logdali Mohamed:

Instituteur et institutrices de 1º0 classe : M. Arpin Joël. Maes Fournier Louise, Hurtre Noëlle, Bléton Odile, Deleau Marie, Fontaine Marie et Jougla Edith;

Instituteur et institutrices de 2º classe : M. Pécot Maurice Mmes Dehlinger Simone, Lemattre Odette, Sandamiani Marie-Jeanne et Autié Raymonde;

Instituteurs de 3e classe : MM. Sarrat Robert et Beaubatie Henri;

Assistante maternelle de 3e classe : Mme Simoni Renée ; Instituteur et institutrices de 4º classe : M. Canté Marius, Mmes Bastien Josette et Milliet Yvonne;

Instituteurs et institutrices de 5º classe : MM. Anton André, Bothua Jean, Mmes Torre Martine, Calatayud Colette et Tschiember Andrée ;

Professeur licencié, 4º échelon (cadre unique) : M. Botta Freddy; Surveillant général, 5° échelon : M. Marty Hubert ;

Maître de travaux manuels de 5º classe cadre normal, 2º catégorie) : M. Visomblain Marius ;

Instituteur de 5º classe (cadre particulier) : M. Tisseyre Maurice : Sous-agent public de 1re calégorie, 6º échelon : M. Drissi Moulav Hassan:

Du 1er août 1957 :

Instituteur de 2 classe : M. Maynial Jean ;

Chargée d'enseignement, 4º échelon : Mmo Nouchy Suzanne :

Institutrice de 3° classe : M^{me} Noyez Suzanne ; Institutrice de 4° classe : M^{me} Dahan Germaine ;

Du 1er septembre 1957 :

Institutrices et instituteur de 2º classe : M^{mes} Cadenal Alice, Pigoury Jeanne et M. Arnaud Robert ;

Assistante maternelle de 4º classe : Mme Chaput Jeannine.

(Arrêlés des 3, 11, 12, 24 juin, 3, 5, 8, 11, 12, 13, 15, 17, 19, 25 juillet, 28 août et 9 septembre 1957.)

Sont reclassés :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3º échelon du 1^{er} avril 1955 et promu au 4º échelon de son grade du 1^{er} octobre 1957 : M. Merzouk ben Salem :

Sous-agent public de 5º catégorie, 4º échelon du 1º juillet 1955, avec ancienneté du 1º octobre 1953 : M. Akroud Bouazza;

Agent public de 4" catégorie, 1er échelon du 1er décembre 1955. avec ancienneté du 28 mai 1954, et promue au 2e échelon de son grade du 1er décembre 1956 : Mais Morel Denise;

Agent public de 4° catégorie, 1° échelon du 1° décembre 1955. avec ancienneté du 1° janvier 1954, et promue au 2° échelon de son grade du 1° juillet 1956 : M^{the} Benchetrit Renée ;

Du 1er décembre 1955 :

Agents publics de 4e catégorie, 1et échelon :

Avec anciennelé du γ septembre 1954, et promue au s échelon de son grade du 1° avril 1957 : M^{me} Labric Jacqueline ;

Avec ancienneté du 9 janvier 1955 : Mma Lopez Antoinette ;

Agent public de 4º catégorie, 4º échelon, avec ancienneté du 1º janvier 1953, et promu au 5º échelon de son grade du 1º décembre 1955 : M. Drissi Moulay Hassan;

Agent public de 4º catégorie, 2º échelon, avec ancienneté du 4 octobre 1954, reclassé au 2º échelon de son grade, avec ancienneté du 3 décembre 1953, et promu au 3º échelon de son grade du 1º juillet 1956 : M. Quahninou Mohammed.

Arrêtés des 17, 19 juillet et 28 août 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres de l'administration chérifienne :

Du 1° octobre 1956 : M™ Rieuvernet Andrée, institutrice de 5° classe (cadre particulier) ;

Du 4 décembre 1956 : M. Moqaddem Bouziane ben Mohamed mouderrès stagiaire ;

Du 15 février 1957 : M^{mo} Malve Jeanne, sténodactylographe de 6° classe ;

Du r^{or} juin 1957 : M^{mes} Kiintz Denise, chargée d'enseignement, 4° échelon (cadre unique), et Caillé Odette, institutrice de 5° classe;

Du 1''' juillet 1957 : M^{mo} Aubin Joséphine, dame employée de 5° classe :

Du 15 septembre 1957 : M^{mo} Brousse Amélie, maîtresse de travaux manuels de 1^{re} classe (cadre supérieur) ;

Du 1er octobre 1957 :

Mmos Mange Germaine et Costantzer Étiennette, professeurs délégués auxiliaires, rer échelon ;

Mme Beyens Suzanne, répétitrice surveillante de 5° classe (cadre unique, 2° ordre);

Mue Blacas Marcelle, répétitrice surveillante de 5° classe (2° ordre) .

Du 1er janvier 1958 :

M^{lle} Perette Suzanne, commis chef de groupe de 4º classe;

M^{me} Alhalat Yvonne, dame employée de 7º classe.

(Arrêtés des 25 mars, 4, 11, 18, 24 septembre, 5, 23, 24 août et 10 octobre 1957.)

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres de l'administration chérifienne :

Du 1er octobre 1955 : Mme Lutz Lydie, institutrice de 6º classe ;

Du rer octobre 1956 :

M. Pagès Henri, instituteur hors classe;

Mme Le Guen Liliane, institutrice de 5º classe;

Du 3 janvier 1957:

Mme Poudou Françoise, institutrice de 5º classe;

M. Poudou Marcel, instituteur de 6e classe;

Du rer octobre 1957 :

Mme Lasson Jeanne, professeur agrégé, 9º échelon ;

Mne Mas Andrée, professeur agrégé, 2º échelon ;

M. Faure Marc, professeur technique, 9º échelon (cadre unique) ;

M. Guiet Robert, professeur licencié, ge échelon ;

M. Benitha Mardochée, professeur technique, 8º échelon;

M. Menardo Lylian, professeur licencié, 5º échelon ;

M. Pagès Jean, professeur licencié, 4º échelon;

M^{Ile} Mercier Marie-Suzel, professeur licencié, 3º échelon;

M. Rollet Jacques, professeur licencié, 3º échelon ;

Mme Trougnou Ginette, professeur licencié, 2º échelon;

Mue Larivière Jacqueline, professeur licencié, 3º échelon ;

M. Mannessiez Léon, professeur technique adjoint, 6º échelon;

M. Simonetti Jean, chargé d'enseignement, 2º échelon ;

MM. Bonnissol Marcel, Le Rouzic Alfred, Abart Jean-Baptiste et Pélissard Marcel, instituteur hors classe;

M. Sauchette Jean, institueur de 1re classe;

Mme Ravenel, ex-Bidot, institutrice de re classe;

Mme Lagardère Marie, institutrice de 2º classe;

M. Pons-Martinet Gabriel, instituteur de 2º classe;

M. Soler Robert, instituteur de 5º classe;

Mmes Ricard Solange et Delsart Paule, institutrices de 5º classe;

Mue Flèche Huguette, institutrice de 6e classe.

(Arrêtés des 23 mai, 18, 20 juin, 2, 5, 11, 23, 26, 29 juillet, 3, 7, 9, 13, 42, 23, 24, 29 août, 5, 16, 23, 24 septembre, 9 et 12 octobre 1957.)

* *

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Est placé d'office dans la position de disponibilité du 7 août 1957 : M. Bouteille Roger, médecin de 2° classe. (Arrêté du 9 septembre 1957.)

Est rayée d'office des cadres du ministère de la santé publique du 9 janvier 1957 : M¹¹º Gimenez Thérèse, adjointe de santé de 5° classe (cadre des non diplômées d'État). (Arrêté du 28 janvier 1957.)

Est rayée des cadres du ministère de la santé publique du 15 avril 1957 : M^{lle} Syre Odette, adjointe de santé de 5° classe (cadre des diplômées d'État), dont le démission est acceptée. (Arrêté du 23 mai 1957.)

Sont réintégrés pour ordre et mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la santé publique du 1^{er} juin 1957 : M. Nobles Pierre, adjoint de santé de 5° classe (cadre des diplômés d'État), et M^{mo} Cornet Renée, adjointe de santé de 5° classe (cadre des non diplômées d'État). (Arrêtés des 5 et 24 octobre 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 1er septembre 1957 : Mme Dottori Carmen, commis de 3e classe ;

Du 16 octobre 1957 : M. Dagnan Yves, médecin principal de \mathbf{r}^{re} classe ;

Du rer novembre 1957 : M. Gruel Michel, adjoint de santé spécialiste de 3° classe ;

Du a novembre 1957 : Mile Maurer Marie-Claire, adjointe de santé de 5° classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1er janvier 1958 : M^{n_0} Delacour Hélène, adjointe spécialiste de santé de 4º classe ;

Du 1er avril 1958 : M^{me} Jacquenet Renée, agent public de 2e calégorie, 2e échelon.

(Arrêtés des 27 septembre, 4, 21 et 22 octobre 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et ray ϵ s des cadres du ministère de la santé publique :

Du 13 février 1957 : M^{me} Blanc Solange, adjointe de santé de 4º classe 'cadre des diplômées d'État) ;

Du x^{cr} septembre 1957 : M^{me} Gilbert Huguette, assistante sociale de 3° classe ;

Du 10 septembre 1957 : Mue Guéguan Eliane, adjointe de santé de 5° classe (cadre des diplômées d'État);

Du 16 septembre 1957 : M^{me} Patigny Yvonne, dame employée de 4° classe :

Du 18 septembre 1957 : M^{Hé} Vicuille Geneviève, adjointe de santé de 5° classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1er octobre 1957 :

MM. Arnold Adolphe, commis stagiaire, et Guillemin Georges, adjoint de santé de rro classe (cadre des diplômés d'État);

M^{lle} Floch Yvonne, adjointe de santé de 4° classe (cadre des diplômées d'État);

Du 16 octobre 1957 : M²⁰⁰ Ripoche Jacqueline, médecin principal de 2º classe ;

Du 1er novembre 1957 :

Mme Vigerie Marie-Jeanne, sage-femme de 4º classe ;

M^{lles} Boyer Marie-Rose, sous-économe de 4º classe, et Richard France, adjointe de santé de 5º classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 75 novembre 1957 : M. Le Mitouard Yves, sous-économe de 5° classe ;

Du rer décembre 1957 : M. Armani Georges, médecin de classe exceptionnelle, et Mme Terruel Geneviève, sage-femme de 3° classe ;

Du 1ººº février 1958 ; M. Cœur André, adjoint spécialiste de santé de 3ºº classe ;

Du 1° mars 1958 : M¹º Chareyre Colette, adjointe de santé de 2° classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1er avril 1958 : Mme Acédo Arlette, commis de 1re classe.

(Arrêtés des 26, 27, 28, 30 septembre, 11, 18, 21, 22 et 30 octobre 1957.)

Est réintégré pour ordre, mis à la disposition du Gouvernement français, et rayé des cadres du ministère de la santé publique du rer août 1957: M. Labarre Maurice, adjoint principal de santé de re classe. (Arrêté du 12 août 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 1er août 1957 : \mathbf{M}^{Ne} Pouillaude Odette, assistante sociale de 4e classe ;

Du 1° septembre 1957 : M. Isel Jacques, médecin de 1° classe ; Du 15 septembre 1957 : M¹¹ Daure Jeanne-Marie, adjointe de santé de 4° classe (cadre des diplômées d'Etat) ;

Du 1er octobre 1957 :

M. Renucci Joseph, agent public de 3º catégorie, 4º échelon ;

Mma Charmet Madeleine, commis chef de groupe de 4e classe ;

Mme Le Hue Geneviève, dactylographe, 4e échelon ;

Mile Blanchard Yvette, adjointe de santé de 5° classe (cadre des non diplômées d'État) ; Du 1er novembre 1957:

M. Colonna Paul, adjoint de santé de 5° classe (cadre des non diplômés d'État) ;

 M^{no} Guyot Simone, adjointe de santé de 4° classe (cadre des diplômées d'État) ;

Mile Temple Marguerite, assistante sociale de 3º classe ;

Du 15 novembre 1957:

M. Bonnel Jacques, médecin principal de classe exceptionnelle ;

M. Chevalier Georges, agent public de 3º catégorie, 1ºr échelon ;

M^{me} Armanville Jeanne, adjointe de santé de 3º classe (cadre des diplômées d'État) ;

Mile Tornior Paulette, adjointe de santé de 5° classe (cadre des non diplômées d'État) ;

Du 1er décembre 1957 :

M. Couturier Pierre, médecin de 2º classe ;

Mme Collière Édith, assistante sociale de 4º classe.

(Arrêtés des 25 septembre, 21, 22 et 23 octobre 1957.)

Rectificatif au Bulletin officiel nº 2300, du 23 novembre 1956, page 1354.

Au lieu de :

« Est placé en position de disponibilité du 16 septembre 1956 : M. Weisgerber Pierre, médecin principal de classe exceptionnelle » ;

Tire

« Est mis à la disposition du Gouvernement français du 16 septembre 1956 et rayé à la même date des cadres du ministère de la santé publique : M. Weisgerber Pierre, »

(Le reste sans changement.)

(Arrêté du 6 novembre 1957.)

Rectificatif au Bulletin officiel nº 2845, du 4 octobre 1957, page 1327.

Au lieu de :

« Est mise à la disposition du Gouvernement français du rer septembre 1957 et rayée des cadres du ministère de la santé publique : M^{me} Borestein Marie, sage-femme de 4° classe » ;

Lire: « ... du 3 novembre 1957 ... »
(Le reste sans changement.)

(Arrêté du 24 septembre 1957.)

Rectificatif au Bulletin officiel nº 2850, du 8 novembre 1957, page 1452.

« L'arrêté du 30 septembre 1957 mettant Mno Jaboulay Madeleine, adjointe de santé de 3º classe (cadre des diplômées d'État) à la disposition du Gouvernement français et la rayant des cadres du ministère de la santé publique du rer novembre 1957 est annulé.»

(Arrêté du 25 octobre 1957.)

Rectificatif au Bulletin officiel nº 2350, du 8 novembre 1957, page 1453.

« L'arrêté du 25 septembre 1957 mettant Mile Heyraud Madeleine, adjointe de santé de 4° classe (cadre des diplômées d'État) à la disposition du Gouvernement français et la rayant des cadres du ministère de la santé publique du 1er octobre 1957 est annulé, »

(Arrêté du 4 novembre 1957.)



MINISTÈRE DES P.T.T.

Sont promus:

Courriers-convoyeurs :

4º échelon du 21 septembre 1957 : M. Basso Mohamed, courrier-convoyeur, 3º échelon ;

2º échelon du rer avril 1957 : M. Mamane Aaron, courrier-convoyeur, rer échelon ;

```
Facteurs :
       7º échelon :
   Du 11 mars 1957: M. Haffian Saïd;
   Du 6 avril 1957 : M. Pomarès Thomas ;
   Du 11 avril 1957 : M. Vilanova Antoine;
   Du 1er juin 1957 : M. Devésa Mdiano;
   Du 21 août 1957 : M. Larbi ben Hadj Mohamed,
       facteurs, 6° échelon ;
       6º échelon :
   Du 21 janvier 1957 : M. Mahi M'Hamed ;
   Du 6 mars 1957 : MM. Carmona Antoine, Hajjarabi Mohamed et
Regragui Mohamed;
    Du 11 mars 1957 : M. Hamid ben Mohamed ben Ejjilali ;
    Du 21 mars 1957 : MM. Fasla Benyounes et Sieffert Antoine ;
    Du 21 avril 1957 : M. Khadiry Bennaceur;
    Du 26 avril 1957 : MM. Mchichi Moulay Abdelkarim et Zahid
M'Hamed;
    Du 1er mai 1957 : M. Florès Vincent ;
    Du 11 mai 1957 : M. Derrazi Mohamed ;
    Du 6 juin 1957 : M. Benmlih Hassane ;
    Du 21 juillet 1957 : MM, Chkarmou el Houssain et Khebizi
Moussa:
    Du 6 septembre 1957 : M. Hazott Amram ;
    Du 11 septembre 1957 : M. Bouita Miloudi ;
    Du 21 septembre 1957 : M. Boualem Taleb ;
    Du 26 septembre 1957 : M. Mesbahi Idrissi Ali,
        facteurs, 5° échelon;
        5° échelon :
    Du 11 mars 1957 : MM. Ferrari Vincent et Hilali Brahim ;
    Du 21 mars 1957 : M. Zouhri Abdelkrim ;
    Du 26 mars 1957 : MM. Bazza ben Ahmed Zaïd, Bouchaïb ben
Ouaddoudi ben Ahmed et El Attar Ali ben Hamidou;
    Du 1er avril 1957 : M. Bennani Mustapha;
    Du 21 avril 1957 : M. Fellah Ahmed ;
    Du 6 mai 1957 : MM. Checha Mohamed et Mohammed ben Ali
Belkheir:
    Du 11 mai 1957 : MM. Belcaïd Mustapha et Jouvert René ;
    Du 26 mai 1957 : M. Lyassami Abdelkader ;
    Du 26 juin 1957 : MM. Hanası Larbi ben Mohamed et Razzi ben
Mohamed;
    Du 6 août 1957 : M. Lamrani Mohamed ;
    Du 11 août 1957 : MM. Attmani Driss et Daïssaoui Bouchaïb ;
    Du 21 août 1957 : MM. Berdaoui Allah, Dahan Lyahou, Fadili
Mohamed et Mustapha ben Abdeslam;
    Du 16 septembre 1957: M. Tida Mohamed,
        facteurs, 4° échelon;
        4º échelon :
    Du rer février 1957 : M. Ouyadine Benaïssa ;
    Du 6 mars 1957 : MM. Habboune Lahcèn et Seghir Mohamed ;
    Du 11 mars 1957 : M. Lamrani Abdelkader ;
    Du 11 avril 1957 : M. Dounnasr Bouazza ;
    Du 26 avril 1957 : M. Faris Abbas ;
    Du 16 mai 1957: M. Wizman Hanania;
    Du 21 mai 1957 : M. Bouchennafa el Hadi ;
    Du 26 mai 1957 : MM. Bacha Slimane et Hilal Mohamed :
    Du 1er juin 1957 : M. Jemmah el Mati;
    Du 11 juin 1957: M. Salami Mohamed;
    Du ar juin 1957 : M. Lola Thami;
    Du 26 juin 1957 : MM. Ahmed ben Abdelkader ben Atta et Ben-
 cheraik Mohamed;
    Du 16 juillet 1957: MM. Bakhouchi el Arbi et Rahhali Bennaceur;
```

Du 21 juillet 1957 : MM. Benkirane Mohamed et Zerradi Moha-

```
Du 18 août 1957 : M. Ejjilali ben Mohamed ;
   Du 26 septembre 1957 : M. Ouahidi Osman,
       facteurs, 3º échelon;
   Du 1er avril 1957 : M. Ciabrini Charles ;
   Du 16 juin 1957 : M. Berhil Abdelkader et Madrane Mohammed ;
   Du 11 juillet 1957 : M. Jouahri Mohamed ;
   Du 6 août 1957 : M. Chantit Abdelmajid;
   Du 21 août 1957 : M. Saber Driss;
   Du 1er septembre 1957 : M. Majdi Mohamed ;
   Du 6 septembre 1957: M. Haddou Mohamed;
   Du 16 novembre 1957 : M. Addine Bahhous,
       facteurs, 2º échelon;
       2º échelon :
   Du 6 février 1957 : M. Akil Mohamed ;
   Du 16 février 1957 : M. Fathi Ahmed ;
   Du 6 mars 1957 : M. Retzepter Jean-Pierre ;
   Du 11 mars 1957 : MM. Belhabib Mohamed et Laala Faradji ;
   Du 1er avril 1957 : M. Lasry Mohamed ;
   Du 11 avril 1957 : M. Mouhoub Mohamed ;
   Du 26 avril 1957 : M. Sefiri Abdallah ;
   Du 21 juin 1957 : M. Hanouni Mohamed;
   Du 11 juillet 1957: M. Mohamed ben Omar;
   Du 1er août 1957 : M. Mimoun ben Abdeslam ;
   Du 21 août 1957 : MM. El Mansouri Radi et Zerouali Kacem ;
   Du 21 septembre 1957 : MM, Benamar Hedda et Tahar ben Larbi ;
   Du 1er novembre 1957 : M. Annase Maati,
       facteurs, 10r échelon;
   Manutentionnaires:
       6º échelon :
   Du 1er mars 1957 : M. Benabdellah Salem ;
   Du 16 juin 1957 : M. Baldovini Jean ;
   Du 6 août 1957 : M. Nciri Mohamed Belkacem ;
   Du 11 septembre 1957: M. El Hamzaoui Moha;
    Du 26 mars 1957 : M. Taupin Raymond,
       manutentionnaires, 5e échelon;
    5º échelon du 16 juillet 1957 : M. Hakkou Hamoudada, manuten-
tionnaire, 4º échelon;
        le échelon :
    Du 21 avril 1957 : M. Zaki Bouchaib;
    Du 1er juin 1957 : M. Benarroch Isaac ;
    Du 26 septembre 1957 : M. Elhajji Mohamed ;
    Du 26 octobre 1957 : M. Saïd Ahmed ben Abdelkader,
        manutentionnaires, 3º échelon;
    Sous-agents publics de 2º catégorie :
    9º échelon du rer mai 1957 : M. Moha ben Abdeslem ben Moham-
med, sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon;
    7º échelon du 1ºr juillet 1957 : M. Gammaze Mekki, sous-agent
public de 2º catégorie, 6º échelon ;
        6º échelon :
    Du 1er avril 1957 : MM. El Mahdi Abdellah et Messaoudi Driss ;
    Du 10 juillet 1957 : M. Gouiza Mohamed,
        sous-agents publics de 2º catégorie, 5º échelon ;
        5° échelon :
    Du 1er avril 1957 : M. Farès Salali ;
    Du 30 mai 1957 : M. Kourrad Driss ;
    Du 1er septembre 1957: MM. Asebane Abdallah et Brahimi Moha-
med.
        sous-agents publics de 2º catégorie, 4º échelon ;
    Sous-agent public de 3º catégorie, 8º échelon du 1º juin 1957 :
M. Fawzi Mohammed, sous-agent public de 3º catégorie, 7º échelon.
    (Arrêtés des 25, 26, 28 janvier, 26, 27, 28 février, 1er, 5 mars,
```

17, 18 avril, 3, 4, 29, 30 mai, 4, 5, 12, 13 juin, 10, 12, 23, 26, 27 juillet,

24, 29 août et 12 septembre 1957.)

Admission à la retraite.

Est admis, au titre de l'ancienneté, à faire valoir ses droits à la retraite du rer septembre 1956 : M: Abcelkader Soussi, secrétaire principal hors classe au ministère des Habous. (Arrêté du 13 septembre 1956.)

Est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1° juin 1957 : M. Fiquemo André, inspecteur de 1° classe des impôts ruraux. (Arrêté du 31 mai 1957.)

Remise de dette.

Par décret du 3 journada I 1377 (26 novembre 1957) une remise gracieuse de soixante et un mille six cent soixante-dix-sept francs (61.677 fr.) est accordée à M^{Re} Éderhy Jeanine, ancien commis temporaire au ministère des P.T.T.

Elections.

Elections des représentants du personnel d'atelier de l'Imprimerie Officielle appelés à siéger en 1958 et 1959 à la commission d'avancement et au conseil de discipline de ce personnel.

Scrutin du 3o décembre 1957.

LISTES DE CANDIDATURES.

1º Personnel de maîtrise.

MM. Taïeb Mouline, correcteur principal;
Berbiche ben Aïssa, contremaître linotypiste.

2º Ouvriers qualifiés du cadre principal.

MM. Ouzhara Abdelkrim, ouvrier principal qualifié imprimeur ; Lahcèn ben Miloudi Zellaji, ouvrier qualifié linotypiste ; Daoud Soussi, ouvrier qualifié imprimeur ; Tamouro Boubkèr, ouvrier qualifié typographe.

3º Ouvriers du cadre secondaire.

MM. Abderrazak Fatah, ouvrier imprimeur;
Jilali ben Abdallah Chaouqui, ouvrier typographe;
Omar ben Larbi Rhojaji, ouvrier imprimeur;
Zine el Abdine Lanani, ouvrier relieur.

Elections des représentants du personnel à la commission d'avancement et au conseil de discipline de la direction générale de la sûreté nationale.

Scrutin du 30 décembre 1957.

CANDIDATURES.

 I. — Corps des commissaires divisionnaires, commissaires principaux et commissaires de police.
 Liste n° r :

- a) Commissaires divisionnaires : (pour mémoire) ;
- b) Commissaires principaux : néant ;
- c) Commissaires de police : MM. Mahfoud Slimane, Berny Bachir,
 Alami M'Chichi Mohamed et Mehiddine Driss ;

Liste nº 2 :

- a) Commissaires divisionnaires : (pour mémoire) ;
- b) Commissaires principaux : néant ;

- c) Commissaires de police : MM. Lahjouji Moulay Abdellah, Hassouni Chérif, Chiadmi Mostapha et Regragui Mazili Mohamed.
 - II. Corps des officiers de police principaux et officiers de police. Liste nº 1 :
 - a) Officiers de police principaux : néant ;
- b) Officiers de police: MM. Nazih el Mostapha, Benmansour M'Hamed Nejjaï, Badr el Mostapha et Cherkaoui M'Hamed;

Liste nº 2 :

- a) Officiers de police principaux : néant ;
- b) Officiers de police : MM. Taoudi Benchekroun, Laraqui Abdelhamid, Chami Khazrasi Hafid et Iraqui M'Hamed.

III. — Corps des officiers de police adjoints.

Liste nº 1:

Officiers de police adjoints : MM, Rouane Mohamed, Majlal Mohamed, Mortaji Mohamed et Benabdallah Mohamed ;

Liste nº 2

Officiers de police adjoints : MM. Bouallou M'Hamed, Adlani Ahmed. Mekouar Bensalem et Zemmouri Ahmed.

IV. — Corps des inspecteurs principaux et inspecteurs de police. Liste nº 1 :

a) Inspecteurs principaux ; néant ;

b) Inspecteurs de police : MM. Laraqui Abdelmoujib, Benabdallah Ahmed ; Zouaoui Abdelmouheine et Temoun Abdeljalil ;

Liste no 2 :

- a) Inspecteurs principaux : néant ;
- b) Inspecteurs de police : MM. Laaraïchi Badoui, Ed Daoudi Driss, Bensalah Moulay Ali et Chelouati Mohamed ;

Liste nº 3:

- a) Inspecteurs principaux ; néant ;
- b) Inspecteurs de police : MM. Mislah Kebir, Ahmed Smain Mohamed, Moustamy Mohamed et Sakhi Jilali.
- V. Corps des officiers de paix adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de la paix.

Liste nº r :

- a) Officiers de paix adjoints : néant ;
- b) Brigadiers-chefs : néant ;
- c) Brigadiers : néant ;
- d) Sous-brigadiers et gardiens de la paix : MM, Benomar Ahmed, Tajeddine Abdelkager, Mohamedine Miloud et Mohamed ben Abdallah Miloud ;

Liste nº 2 :

- a) Officiers de paix adjoints : néant ;
- b) Brigadiers-chefs: MM. Hattab Miloudi Ammar, Karroum Bahloul, Mbark ben Ahmed Mohamed et Zouity Mouloud;
- c) Brigadiers : MM. Brika Haddou, Amri Salah, Benaïssa el Arbi Hammadi et Boutouatou Ahmed ;
- d) Sous-brigadiers et gardiens de la paix : MM. Rahmaoui Mohamed, Bezzaa Abdeslam, Bououlja Mohamed et Brahim Caïd Mohamed.

Résultats de concours et d'examens.

Examen probatoire pour l'emploi d'agent public de 4° catégorie du ministère des travaux publics.

Session du 28 juin 1957.

Application du dahir du 30 janvier 1954.

Candidat admis : M. Hamid Hamed.

Examen professionnel interne du 7 décembre 1957 pour le recrutement d'un demi-ouvrier relieur à l'Imprimerie Officielle.

Candidat reçu : M. Ahmed el Amri ben Mekki.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

Sous-secrétariat d'Etat aux finances.

Service des perceptions et recettes municipales,

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés cidessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Le 10 décembre 1957. — Tertib et prestations des Marocains de 1957 : Circonscription de Tilougguite, caïdat des Aït Isha du Sud ; circonscription de Taounate, caïdats des Rhioua-Meziate-Mezraoua, des Mtioua de la Plaine et de la Montagne ; circonscription des Beni-Oulid, caïdat des Beni-Oulid ; circonscription des Aït-Aïcha, caïdat des Oulad Amrane; circonscription de Rhafsaï, caïdat des Jaïa ; circonscription des Aît-Baha, caïdat des Idouska N'Sila ; circonscription des Oulad-Teïma, caïdat des Haouara; circonscription de Tanall, caïdat des Aït Souab; circonscription d'Amougueur, caïdat des Aït Chrad ; circonscription de Rich, caïdat des Aït Izdeg du Guers et Nzala; circonscription de Kerrouchèn, caïdat des Aït Ihan; circonscription de Mogador-Banlieue, caïdat des Haha Nord-Ouest ; circonscription de Tagounite, caïdat des Ktaoua ; circonscription de Taliouine, caïdat des Sektana ; circonscription de Tabar-Souk, caïdat des Marnissa ; circonscription de Tizi-Ousli, caïdat des Gzennaïa Tizi Ousli ; circonscription de Boured, caïdat des Gzennaïa Boured; circonscription d'Aknoul, caïdat des Gzennaïa Aknoul; circonscription de Tata, caïdat des Tata; circonscription de Tafinegoult, caïdat des Aït Semeg ; circonscription de Fès-Banlieue, caïdat des Oulad el Haj du Saïs (émission supplémentaire de 1956) ; circonscription de Teroual, caïdat des Beni Mezguilda; circonscription d'El-Kelâa-des-Mgouna, caïdat des Mgouna : circonscription d'Agdz, caïdat des Oulad Yahia; centre de Tiznit; circonscription d'Akka caïdats des Aït Oumribet et du centre d'Akka; circonscription d'Ouaouizarthe (zone irriguée, secteurs 30 et 31) ; circonscription de Tazarine-des-Aït-Atta, caïdat des Aït Atta;

Émissions supplémentaires de 1957 : circonscription de Karia-ba-Mohammed, caïdat des Cheraga ; circonscription de Jerada, caïdat des Zekkara ; circonscription de Rabat-Banlieue, caïdat des Haouzia, des Oudaya et des Arab ; circonscription de Salé-Banlieue, caïdat des Ameur et des Hoceïne ; circonscription de Fès-Banlieuc, caïdat des Oulad el Haj du Saïs ; circonscription de Benahmed, caïdat des Mâarif ; circonscription de Fès-Banlieue, caïdat des Sejaâ ; pachalik d'Oujda et de Rabat.

Tertib et prestations des Européens (rôle spécial des prestataires de 1957) : province de Chaouïa, circonscription de Khouribga.

Le 16 décembre 1957. — Impôt sur les bénéfices professionnels : Agadir, circonscription de Benahmed, circonscription d'Ouaouizarthe, Casablanca-Mâarif (23), circonscription d'El-Hajeb, centre d'Azilal, centre d'El-Ksiba, circonscription de Boudenib, cercle de Rich, centre de Khouribga, centre de Fkih-Bensalah, centre de Petitjean, Port-Lyautey-Est, ville, centre et annexe de Sidi-Slimane, rôle n° 2 de 1957; Casablanca-Centre (18), rôles n° 9 de 1954, 5 de 1956, 9 de 1955, 6 de 1956 (19), 9 de 1954, 6 de 1955, 5 de 1956 (16); Casablanca-Nord, rôles n° 10 de 1954, 8 de 1955, 5 de 1956 (2), 12 de 1954, 8 de 1955, 6 de 1956, 5 de 1956, 9 de 1954, 7 de 1955, 4 de 196 (7), 11 de 1954, 8 de 1955, 5 de 1956 (5), 9 de 1956, 4 de 1956; Fedala, rôles n° 6

de 1955, 4 de 1956; Meknès-Médina, rôles nºa 6 de 1954, 1955 et 3 de 1956; Rabat-Nord (2), rôles nºa 8 de 1955, 5 de 1956; Safi, rôle nº 6 de 1955; Casablanca-Nord (5), rôles spéciaux nºa 71, 75, 76, 77 de 1957; Casablanca-Centre (18), rôle nº 10 de 1954; Mogador, rôles nºa 8 de 1954, 6 de 1955, 5 de 1956; Casablanca-Mâarif, rôle spécial nº 11 de 1957 (23); Casablanca-Nord, rôle spécial nº 15 de 1957; Ifrane, rôles spéciaux nºa 5 et 6 de 1957; Marrakech-Guéliz (1), rôle spécial nºa 20 de 1957; Oujda-Sud (2), rôle spécial nºa 18 de 1957; Oujda-Nord (1), rôle spécial nºa 2 de 1957; Safi, rôle spécial nºa 16 de 1957; Souk-el-Arba, rôle spécial nºa 8 de 1957.

Prélèvement sur les traitements et salaires et taxe de compensation familiale: Casablanca-Bourgogne, rôle n° 6 de 1954 (25); Casablanca-Centre (16), rôle n° 6 de 1954; Casablanca-Nord (3), rôles n° 3 de 1954, 1955, 2 de 1956, 5 de 1954 (7), 2 de 1956 (5); Casablanca-Ouest (21), rôles n° 7 de 1954, 8 de 1954 (33); Casablanca-Roches-Noires (7), rôles n° 1 de 1954, 1955, 1956, 3 de 1956 (6); Casablanca (Aïn-es-Sebaâ) (9), rôle n° 7 de 1954; Casablanca-Sud (22), rôle n° 4 de 1954; Fès-Ville nouvelle (1), rôle n° 2 de 1956; Marrakech-Guéliz (1), rôle n° 10 de 1954; Mogador, rôle n° 5 de 1954; Oujda-Sud (2), rôle n° 10 de 1954; Safi, rôles n° 5 de 1954 et 2 de 1956; Taza, rôle n° 2 de 1956; Casablanca-Mâarif (23), rôle n° 2 de 1956; Oujda-Nord (1), rôle n° 10 de 1954.

Taxe urbaine: Agadir, 3° émission de 1956; Meknès-Ville nouvelle, 3° émission de 1954; Casablanca (Beauséjour), 3° émission de 1954; Casablanca-Ouest (33), 3° émission de 1954, 4° émission de 1955; Port-Lyautey-Ouest, 3° émission de 1954; Marrakech-Médina (3), 4° émission de 1957.

Patentes : Casablanca-Centre (18), 7º émission de 1955 ; Casahlanca (Beauséjour), 6º émission de 1954, 4º émission de 1955 (23) ; Casablanca-Marif (24), 4e émission de 1955, 3e émission de 1956 et 5º émission de 1955 (secteur 23) ; Casablanca-Ouest, 2º émission de 1957 ; circonscription de Fedala-Banlieue, 6º émission de 1954 ; Fedala (domaine maritime), 11º émission 1955 ; centre de Boujad, 7º émission de 1954, 3º émission de 1956 ; circonscription de Mogador-Banlieue, 3º émission de 1956 ; centre d'Ouarzazate, 2º émission de 1957 ; centre d'Imouzzèr-du-Kandar, 2º émission de 1956 ; centre d'El-Hammam, émission primitive de 1957; circonscription de Berkane, 4º émission de 1954 et 3º émission de 1955 ; Casablanca-Bourgogne, 4º émission de 1954 et 3º émission de 1956 (secteur 25) Casablanca-Centre, 8º émission de 1954 (20) et 53º émission de 1956 (16) ; centre de Beauséjour, 6e émission de 1954 ; Casablanca-Nord, 7º émission de 1954 (4), 3º émission de 1955 et 4º émission de 1956 (secteur 5), 3º émission de 1954 et 4º émission de 1954 (secteur 7), 7º émission de 1954 (secteur 8) ; Casablanca-Ouest, 5º émission de 1954 (32); Casablanca-Roches-Noires, 4º émission de 1954, 3º émission de 1955 (7); centres de Bel-Air et d'Aīn-es-Sebaā, 7º émission de 1954 (9); Casablanca-Sud, 2º émission de 1956 (36); Fedala, 13º émission de 1954 ; Fès-Ville nouvelle, 11º émission de 1954, 7º émission de 1955, 5º émission de 1956 (1); Fès-Ville nouvelle (1), 4º émission de 1956 ; centre de Debdou, 2º émission de 1954, 1956 et 3º émission de 1955 ; circonscription de l'Anti-Atlas occidental, 4º émission de 1954, 2º émission de 1955 ; centre de Kasba-Tadla, émission de 1954, 5º émission de 1955 ; circonscription de Rich, e émission de 1956 ; centre d'Arhbala, émission primitive de 1957 ; centre de Boudenib, 2º émission de 1955-1956 ; centre de Ksar-es Souk, 2º émission de 1956 ; circonscription de Ksar-es-Souk-Banlieue, émission primitive de 1957 ; Marrakech-Médina, 9º émission de 1954 et 10° émission de 1954 (3) ; Meknès-Ville nouvelle (1), 7° émission de 1954, 6º émission de 1955, 2º émission de 1956; Mazagan, 10º émission de 1954; Mogador, 9e émission de 1954, 7e émission de 1955; circonscription de Mogador-Banlieue, 5º émission de 1954 ; centre d'Oued-Zem, 2° émission de 1957; annexe de Dar ould-Zidouh-Bau-lieue. 2° émission de 1954-1956; Port-Lyautey-Ouest, 10° émission de 1954 ; centre de Louis-Gentil, 26 émission de 1956 ; cercle de Taroudannt, 2º émission de 1956 ; Casablanca-Centre, 8º émission de 1954 (18) ; Dar-ould-Zidouh, 2º émission de 1954, 3º émission de 1955, 2º émission de 1956 ; Casablanca-Roches-Noires, 5º émission de 1954 (7) ; circonscription de Casablanca-Banlieuc, 7º émission de 1954; Casablanca-Ouest, 8º émission de 1954; Rabat-Sud, 5º émission de 1954; Casablanca-Nord, 7º émission de 1954 (1) et 3º émission de 1954 (2) et 3º émission de 1954 (2) et 3º émission de 1954 (2) et 3º émission de 1954 (3) et 3º émission de 1954 (4) et 3º émission de 1954 (5) et 3º émission de 1954 (5) et 3º émission de 1954 (6) et 3º émission de 1954 (6) et 3º émission de 1954 (7) et 3º émiss sion de 1956 (3); Meknès-Ville nouvelle, 7º émission de 1954, 6º émission de 1955, 5º émission de 1956 ; Casablanca-Ouest, 7º émission

de 1954 (33); Casablanca-Centre, 8° émission de 1954 (17); Safi, 12° et 13° émissions de 1954, 9° et 10° émissions de 1955, 7° et 8° émissions de 1956; Oued-Zem, 5° émission de 1954.

Taxe de compensation familiale: Marrakech-Guéliz, 4º émission de 1957 (1); Rabat-Sud, 4º émission de 1954 (2); centre de Souk-el-Arba, 2º émission de 1954; Taxa, 4º émission de 1954; Beni-Mellal, 6º émission de 1954; Oujda-Sud, 6º émission de 1954 (2); circonscription de Fès-Banlieue, 2º émission de 1954; Casablanca-Nord, 4º émission de 1954 (1 et 8); Fès-Ville nouvelle, 5º émission de 1954; Casablanca-Roches-Noires, 6º émission de 1954 (6); Mazagan, 5º émission de 1954.

Complément à la taxe de compensation familiale: Casablanca-Bourgogne, rôle n° 5 de 1956 (25); Casablanca-Centre, rôles n° 2 de 1957 (secteurs 16, 17, 18, 19), 3 de 1956 (secteur 20); Casablanca-Mâarif, rôle n° 2 de 1957 (23); Casablanca-Nord, rôles n° 3 de 1956 (7) et 2 de 1957 (7); Casablanca-Ouest, rôles n° 1 de 1955 et 2 de 1956 (33); circonscription d'El-Hajeb, rôle n° 2 de 1957; Marrakech-Guéliz, rôle n° 2 de 1957 (1); Marrakech-Médina, rôle n° 1 de 1957 (3); Mazagan, rôles n° 2 de 1957 et 2 de 1956; Rabat-Nord, rôles n° 2 de 1957 (2) et 4 de 1956 (2); Rabat-Sud, rôle 2 de 1957 (2); circonscription d'El-Hajeb, rôles n° 3 de 1954-1955, 4 de 1956; Meknès-Ville nouvelle (1), rôles n° 7 de 1954, 5 de 1955 et 4 de 1956.

Taxe d'habitation: Port-Lyautey-Ouest, 10° émission de 1954; Casablanca-Bourgogne, 4° émission de 1954; Rabat-Nord (2), 5° émission de 1954.

Le 26 nécembre 1957. — Patentes : Casablanca-Mâarif (23) (230.001 à 230.769), Port-Lyautey-Ouest (1001 à 1932), Rabat (2) (20.001 à 20.492), émissions primitives de 1957.

Taxe urbaine: Rabat-Nord (2) (27.001 à 28.900), Salé (9001 à 9917), centre de Souk-el-Arba (501 à 1037), centre d'Aïn-Leuh (1 à 721), Casablanca-Centre (170.001 à 170.403) (17), émissions primitives de 1957.

Le 10 nécembre 1957. — Tertib et prestations des Marocains (rôles spéciaux de 1957) : circonscription d'Ourtzarh, caïdat des Beni Ouriaguel ; circonscription de Sefrou-Ville, pachalik ; circonscription d'Imouzzèr-du-Kandar, caïdat des Aït Serhrouchèn d'Imouzzèr ; circonscription de Skoura, caïdat des Aït Serhrouchèn de Sidi Ali ; circonscription de Tissa, caïdat des Oulad Alliane ; circonscription de Fès-Banlicue, caïdat des Oudaya ; circonscription de Moulay-Idriss, caïdat des Zerehoun ; circonscription d'El-Hammam, caïdats des Amiyne et des Aït Sidi Abdelaziz ; circonscription de Khenifra, caïdat des Zaïan (caïd Moulay Ahmed N'Hassane) ; circonscription de Moulay-Bouazza, caïdat des Aït Chao ; circonscription d'El-Kbab, caïdat des Imzinatèn ; circonscription des Aït-Isehak, caïdat des Aït Yâkoub.

Le 16 DÉCEMBRE 1957. — Circonscription de Berkane, caïdats des Beni Attig-Nord, des Beni Mengouche-Nord, Beni Ourimèche-Nord, des Triffas; circonscription d'Ahfir, caïdat des Tarhjirte; circonscription de Taforhalt, caïdat des Beni Ourimèche-Sud; circonscrip-

tion de Fès-Banlieue, caïdats des Lemta, des Oulad el Haj de l'Oued, des Aït Ayache, des Homyane ; pachalik de Fes ; circonscription de Karia-ba-Mohammed, caïdat des Hjaoua ; circonscription d'Ourtzarh, caïdat des Fichtala ; circonscription d'Had-Kourt, caïdat des Beni Malek-Sud ; circonscription de Tiflèt, caïdat des Beni Amor de l'est ; circonscription de Khemissèt, caïdats des Aït Ouribel, des Messahra el des Alt Zekri ; circonscription de Debdou, caldat des Ahl Debdou ; circonscription de Teroual, caïdat des Beni Mezguida ; circonscription de Sefrou-Banlieue, caïdat des El Bahlil ; circonscription de Rabat-Banlieue, caïdat des Oudaïa ; circonscription des Beni-Moussa, caïdat des Oulad Arif ; circonscription de Sidi-Slimane, caïdats des Stafaa, des Oulad M'Hammed et des Oulad Yahya ; circonscription d'Azrou, centre d'Azrou ; circonscription d'El-Kbab, caïdat des Aït Ahmed ou Aïssa; circonscription de Boumia, caïdats des Aït Kbel Lahram, Aït Messaoud et des Aït Bougmane ; circonscription de Moulay-Bouazza, caïdat des Hammara ; pachalik de Port-Lyautey et de Rabat ; circonscription de Tahala, caïdat des Aït Assou Imrhilèm ; circonscription d'El-Aderj, caïdat des Beni Alahem.

Rôles spéciaux des prestations de 1957 (Européens) : province de Rabat, circonscription de Petitjean ; province de Safi, circonscription de Chemaïa (centre de Louis-Gentil).

Emission supplémentaire de 1956 (Européens) : province de Taza, circonscription d'Aknoul.

Tertib et prestations des Européens de 1957 : province d'Oujda, circonscriptions de Berkane, de Taforalt, de Jerada, d'El-Aïoun, de Touissite-Boubkèr, de Berguent, de Tendrara, de Bouârfa, Benguil et d'Oujda-Banlieue.

Le sous-directeur, chef du service des perceptions,

PEY.

Avis aux importateurs nº 732.

Importations de thé vert de Chine payables en comptes E.F.AC.

Il est porté à la connaissance des importateurs que des autorisations d'importation de thé vert de Chine peuvent être accordées avec la modalité particulière d'un financement en devises E.F.AC. non arbitrables produites par des exportations réalisées par le Maroc sur les pays suivants : Finlande, U.R.S.S., Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Bulgarie, Yougoslavie, Allemagne orientale.

Les dossiers complets, accompagnés des annexes C et des factures pro forma signées par le vendeur étranger, devront être déposées au sous-secrétariat d'État au commerce et à l'industrie (bureau de l'alimentation), avant le 31 décembre 1957.